

Charte forestière de territoire

2021-2026

**La stratégie locale de développement forestier de la
Communauté de Communes du Clunisois**

Paysage forestier au « Quatre Vents » © Grégoire Duranel



Communauté de Communes
du Clunisois
5 place du marché
71250 CLUNY
03-85-20-00-11

—
RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
—
COMTÉ

l'Europe
s'engage
en Bourgogne

Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER):
l'Europe investit dans les zones rurales

TABLE DES MATIERES

1	LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CLUNISOIS	5
1.1	Compétences et politiques publiques locales du Clunisois	5
1.2	Principales caractéristiques du territoire	6
1.2.1	Périmètre géographique.....	6
1.2.2	Caractéristiques sociaux-économiques	8
1.2.3	Atouts, fragilités, opportunité et menaces (AFOM) du territoire	8
1.2.4	Stratégie du territoire 2020-2026.....	9
1.3	Principales caractéristiques forestières du territoire.....	9
1.3.1	Surface forestière.....	9
1.4	Représentation des principales données du territoire	10
1.4.1	Représentation des données forestières	10
1.5	Evaluation de la charte forestière 2015-2019	19
1.5.1	Chronologie de la charte forestière du Clunisois	19
1.5.2	Bilan des actions menées	19
1.6	Projet de territoire 2020-2026.....	21
1.6.1	Enjeux et projets retenus.....	21
1.6.2	Enjeux et projets retenus par la commission Agriculture, Alimentation, Forêts et Biodiversité.....	21
2	CHARTRE 2021-2026	24
2.1	Cadre de la stratégie forestière du Clunisois	24
2.1.1	Le code forestier et les stratégies locales de développement forestier	24
2.1.2	Le Contrat Régional forêts-bois Bourgogne-Franche-Comté 2018-2028	25
2.2	Orientation de la charte 2021-2026 :	25
3	SYNTHESE DU PROGRAMME D’ACTION 2021-2026.....	27
4	TABLEAU DE BORD.....	28
5	LES FICHES ACTIONS.....	29
5.1	Volet : Sylviculture et gestion durable des forêts clunisoises	29
5.1.1	Action / Gestion 1	29
5.1.2	Action / Gestion 2.....	30
5.1.3	Action / Gestion 3.....	32
5.1.4	Action / Gestion 4.....	33
5.1.5	Action / Gestion 5.....	34
5.2	Volet : Exploiter et transporter le bois dans de bonnes conditions	35
5.2.1	Action / Exploit’ 1.....	35
5.2.2	Action / Exploit’ 2.....	36
5.2.3	Action / Exploit’ 3.....	37

5.2.4	Action / Exploit' 4.....	38
5.3	Volet : Préserver la biodiversité forestière	39
5.3.1	Action / Biodiv' 1.....	39
5.3.2	Action / Biodiv' 2.....	40
5.3.3	Action / Biodiv' 3.....	41
5.4	Volet : Transformation et économie du bois	43
5.4.1	Action / Transfo' éco' 1.....	43
5.4.2	Action / Transfo' éco' 2.....	44
5.4.3	Action / Transfo' éco' 3.....	45
5.4.4	Action / Transfo' éco' 4.....	46
5.4.5	Action / Transfo' éco' 5.....	47
5.4.6	Action / Transfo' éco' 6.....	48
5.5	Volet : Espace et usages.....	49
5.5.1	Action / Espace 1	49
5.5.2	Action / Espace 2	50
5.5.3	Action / Espace 3	51
5.5.4	Action / Espace 4	51
5.5.5	Action / Espace 5	53
5.6	Animation de la charte.....	54
6	PARTENAIRES	55
7	ANNEXES	57
7.1	Communes composants la CCC	57
7.2	Représentation des données sociaux-économiques.....	58
7.3	Massifs forestiers	59
7.4	Taux de boisement des communes.....	60
7.5	Détails Forêts publiques.....	61
7.6	Diagnostic « AFOM » Biodiversite	64

1 LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CLUNISOIS

1.1 COMPETENCES ET POLITIQUES PUBLIQUES LOCALES DU CLUNISOIS

La Communauté de Communes du Clunisois (CCC) est un établissement public de coopération intercommunale regroupant 42 communes, d'un seul tenant et sans enclave. Elle a pour objet d'associer les communes, en vue de l'élaboration d'un projet commun de développement et d'aménagement de cet espace.

La communauté de communes exerce les compétences qui lui ont été soit transférées par ses communes membres, soit par la Loi, de manière obligatoire avec cependant un choix d'option pour certaines d'entre elles.

Les compétences qu'elle exerce sont classées en 3 catégories : obligatoires, optionnelles et facultatives.

- Ses compétences obligatoires sont :

L'aménagement de l'espace : schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur adhésion et participation au Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) Mâconnais Sud Bourgogne.

Le développement économique : création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activités économiques ; accueil, information, communication, promotion et développement économique du territoire communautaire ; accueil, information, promotion et développement touristique du territoire dans le cadre de l'Office de tourisme couvrant l'ensemble du territoire.

L'aménagement, l'entretien et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage.

La collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.

La Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) dans les conditions prévues à l'article L. 211-7 du code de l'environnement.

- Ses compétences optionnelles sont :

La protection, la mise en valeur de l'environnement et le soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie, notamment par :

- Participation au suivi d'un contrat de rivière sur le bassin versant de la Grosne.
- Etudes environnementales dans le cadre d'un massif forestier ou d'un espace naturel portant sur un territoire qui recoupe celui de plusieurs communes de la communauté et **animation de la charte forestière du territoire.**
- Animation de la démarche « Territoire à énergie positive ».
- Participation à une SEM (société d'économie mixte) produisant des énergies renouvelables.

La politique du logement et du cadre de vie : Politique du logement social d'intérêt communautaire et action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées.

La construction, l'entretien et le fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement d'intérêt communautaire.

L'action sociale d'intérêt communautaire : halte-garderie, multi-accueil, relais d'assistantes maternelles, accompagnement des demandeurs d'emploi du territoire communautaire, fonctionnement de structures d'hébergement d'extrême urgence.

La création et gestion de maisons de services au public.

La création ou l'aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire.

- Ses compétences facultatives sont :

L'éducation, la formation et la jeunesse par le soutien culturelles et sportives dans le cadre scolaire, soutien aux démarches de circuits courts dans les cantines scolaires, etc.

La Communauté de Communes du Clunisois a embrassé dans le cadre légal de sa création des compétences tournées vers : le développement économique du territoire, l'aménagement de l'espace, la protection et la mise en valeur de l'environnement, la transition énergétique, la gestion d'équipements culturels, sportifs, sociaux et scolaires, la rénovation de l'habitat et l'instruction de dossiers d'urbanisme.

La place de la forêt dans le paysage tant culturel, environnemental, que socio-économique lui donne une compétence affirmée pour supporter la Charte forestière de territoire et animer des actions concernant l'ensemble des rôles et fonctions de la forêt.

La charte forestière est pleinement intégrée au sein du service environnement du pôle développement et accompagnement du territoire, permettant des synergies avec d'autres missions transversales, exercées et animées par la CCC : Economie sociale et solidaire, transition écologique et énergétique, gestion des milieux aquatiques, animation du site Natura 2000 « Bocage et milieux humides du bassin de la Grosne et du Clunisois », rénovation de l'habitat et urbanisme.

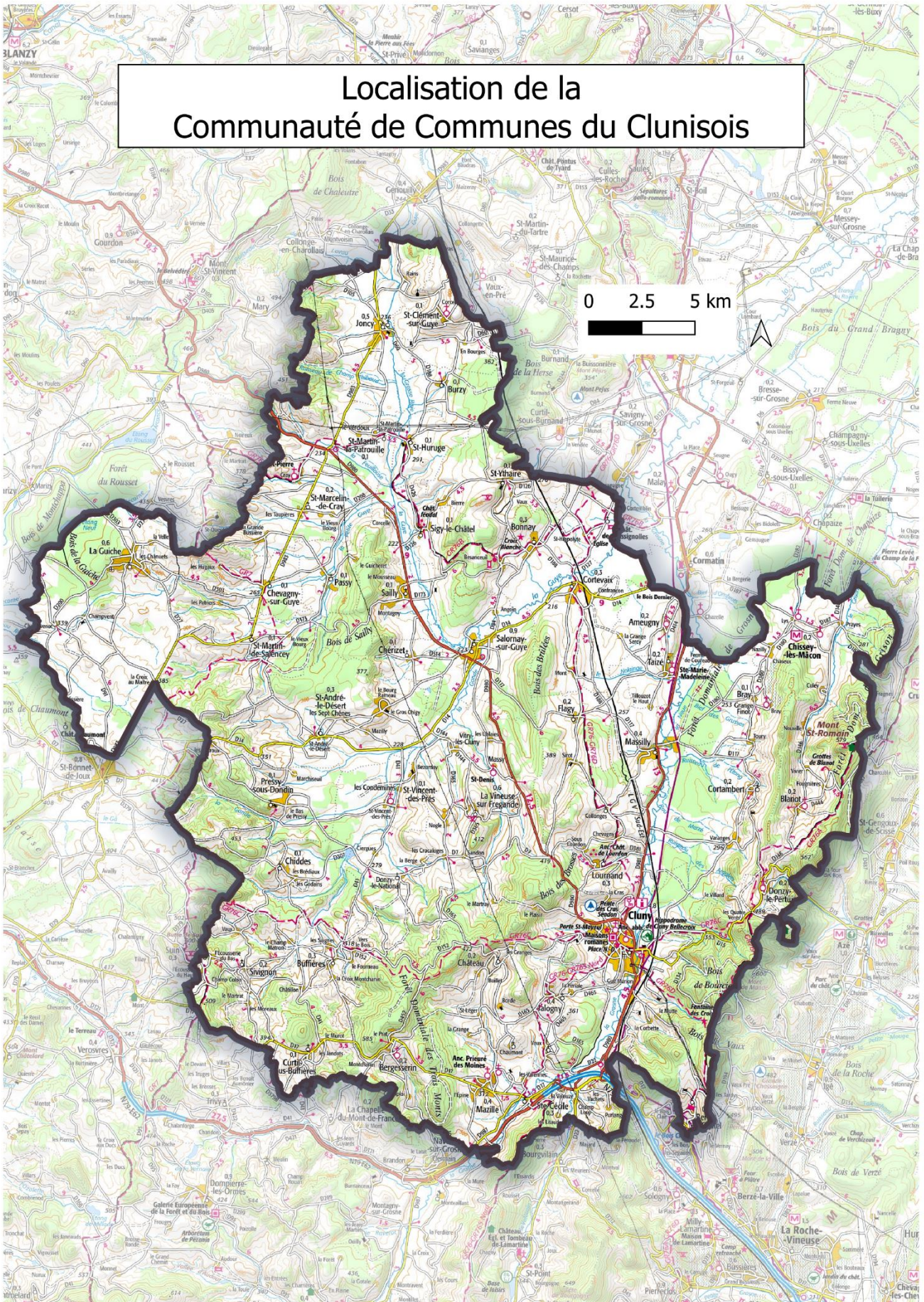
1.2 PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DU TERRITOIRE

1.2.1 Périmètre géographique

Au cœur du département de Saône-et-Loire (71), au sud de la Bourgogne-Franche-Comté, la Communauté de Communes du Clunisois (CCC (<http://www.enclunisois.com>)) est un territoire rural, qui s'étend des collines du Mâconnais au bassin minier, du Charolais aux pointes sud des côtes chalonnaises. Elle est entourée de 7 intercommunalités (5 communautés de communes (CC), une communauté d'agglomération (CA) et une communauté urbaine (CU) :

- à l'est : CC Mâconnais-Tournugeois
- au sud est : CA Mâconnais-Beaujolais
- au sud : CC St Cyr Mère Boitier
- à l'ouest : CC Grand Charollais
- au nord-ouest : CU Le Creusot-Montceau
- au nord : CC Sud Côte Chalonnaise
- au nord-est : CC Saône-Grosne

Localisation de la Communauté de Communes du Clunisois



1.2.2 Caractéristiques sociaux-économiques

La CCC fédère 42 communes (carte annexe 1) compte 13 879 habitants sur une superficie périmétrale de 448,7 km². C'est un territoire à caractère rural avec **31 habitants/km²** (avec une valeur minimale de 6,2 hab/km² et une maximale de 203 hab/km² et une médiane à 13,1 hab/km²).

La densité de population est très inférieure à celle du département (65 hab./km²), lui conférant le caractère "rural" selon la définition retenue par l'INSEE. Elle est cependant assez hétérogène au sein du territoire :

- Cluny, point de fixation de population avec une densité de 203 hab/km², peut être considérée comme « urbaine » selon la définition retenue par l'INSEE,
- des communes intermédiaire (Salornay/Guye, La Vineuse/Frégande, La Guiche, Joncy)
- les autres communes moins densément peuplée (Saint-Martin-de-Salencey : 6,2 hab/km²).

La population sur le territoire est en légère croissance à raison de 0,1%/an en moyenne, cela est essentiellement dû au solde migratoire positif (entrées - sorties).

Le Clunisois est un bassin d'emploi dynamique et attractif : le nombre d'emplois dans la CCC en 2017 est de 4958 (5062 en 2007), le nombre d'actifs ayant un emploi et résidant dans la CCC est de 5308 (5207 en 2007). Ainsi, le « taux de concentration d'emploi » (rapport du nombre d'emploi offert sur le territoire au nombre de personnes employées habitant sur le même territoire) est de 93,4 % (contre 97,2 en 2007). Ce chiffre demeure important pour un territoire rural, le Clunisois est donc un véritable bassin d'emploi, mais pas uniquement pour les personnes habitant sur le territoire.

1.2.3 Atouts, fragilités, opportunité et menaces (AFOM) du territoire

Synthèse « AFOM » de la CCC	
Atouts	Fragilités
<ul style="list-style-type: none">• position géographique favorable,• diversité naturelle,• paysages harmonieux,• dynamisme associatif,• agriculture extensive variée et filière cheval,• ressources en bois et forêt,• tissu riche de commerces de proximité,• plusieurs industries de taille intermédiaires (Massilly, Oxxo, Forest),• forte présence d'établissements de soin aux personnes âgées et aux personnes affectées d'un handicap,• campus d'enseignement supérieur,• attractivité liée à l'histoire et au patrimoine,• activité de très nombreux artisans d'art et artistes,• présence de la voie verte,• communautés monastiques à grande notoriété internationale (Taizé, Carmel de Mazille, Sœurs St Joseph de Cluny).	<ul style="list-style-type: none">• faible présence du maraîchage et de l'arboriculture,• dépendance en eau potable issue de la vallée de la Saône,• disparition progressive de la présence des services publics de l'État ou entreprises publiques : Poste, SNCF, gendarmerie, Trésor public, etc.• déséquilibre des dotations financières (prélèvement de l'État supérieur au montant reversé à la CCC),• faible présence de médecins hors de Cluny,• « Ville centre » décentrée,• déséquilibre des classes d'âges dans certaines communes, avec un vieillissement de la population,• habitat dispersé entraînent un fort besoin de mobilité.

Opportunités	Menaces, risques
<ul style="list-style-type: none"> • la faible densité de population et l'habitat dispersé sont une opportunités dans un contexte du risque pandémique, • la proximité des grands axes et la diversité des activités économiques, renforce l'attractivité du Clunisois, • la présence d'activités de recherche et d'enseignement supérieur pour l'innovation et la formation à l'innovation, • le réseau européen de sites clunisiens, réunis au sein de la Fédération européenne des sites clunisiens, • la démarche de labellisation du réseau clunisien à l'UNESCO peut être le vecteur d'une plus grande notoriété. 	<ul style="list-style-type: none"> • le changement climatique, • l'effondrement global de la biodiversité qui menace la richesse écologique du Clunisois, • la fracture numérique que ce soit pour son accès ou l'aptitude à son utilisation, • des difficultés pour nos grandes entreprises qui affecteraient fortement l'emploi, • un vieillissement de la population, • risques de fermeture de classes et d'écoles, • la globalisation et la marginalisation des territoires ruraux, avec l'éloignement de l'offre de services au public, • la résilience de l'économie du territoire face à une pandémie comme celle du coronavirus, • forte attractivité post-covid menant à une saturation du marché et hausse du prix de l'immobilier.

1.2.4 Stratégie du territoire 2020-2026

Un projet de territoire est en construction, il constituera la feuille de route de la mandature 2020-2026. Construit de manière concertée avec les forces vives et représentatives du territoire, il tracera une perspective et permettra d'articuler l'action de la Communauté de Communes autour d'enjeux partagés et de projets structurants identifiés conjointement avec les communes.

La stratégie de la mandature de 2020-2026 sera livrée au printemps 2021.

1.3 PRINCIPALES CARACTERISTIQUES FORESTIERES DU TERRITOIRE

1.3.1 Surface forestière

La surface forestière de la CCC est de 13 534 ha (source IGN Bd forêt 2014) soit un taux de boisement de 30%. Il est supérieur au taux de boisement du département (24%) et quasiment identique au taux de boisement national (31%).

En l'espace de 30 ans, on estime que la surface des forêts, landes et friches boisées a augmenté de 100 ha au détriment des terres agricoles. Cette dynamique de déprise menant à l'enfrichement et au boisement des terres agricoles est toujours d'actualité sur le Clunisois. Environ 60ha de pelouses siliceuses ou calcicoles d'intérêt écologiques majeures sont aujourd'hui référencées comme en cours d'enfrichement.

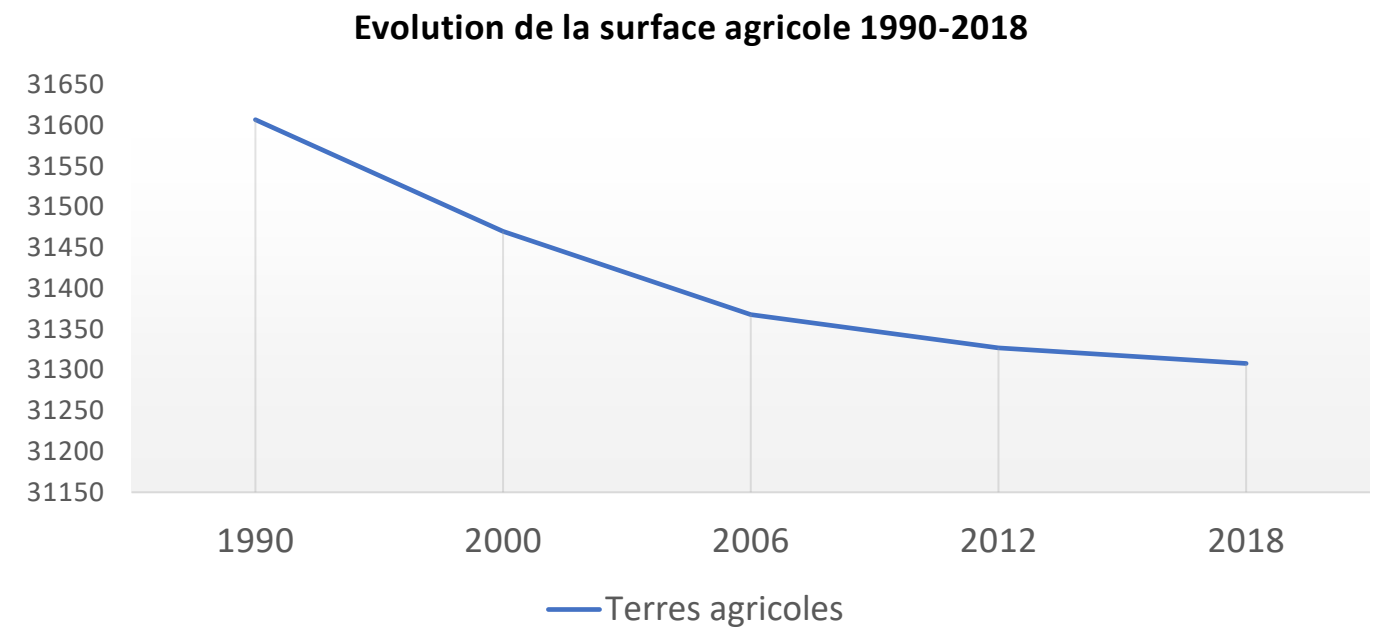
1.4 REPRESENTATION DES PRINCIPALES DONNEES DU TERRITOIRE

1.4.1 Représentation des données forestières

- Occupation du sol et son évolution :

Evolution de l'occupation du sol entre 1990 et 2018 : Données de référence, CORINE Land Cover issues de l'interprétation visuelle d'images satellitaires

	1990	2000	2006	2012	2018
Forêt et milieux semi-naturels (ha)	12868	12965	12972	12966	12960
Territoires agricoles (ha)	31607	31470	31368	31327	31308
Territoires artificialisés (ha)	599	639	734	780	805

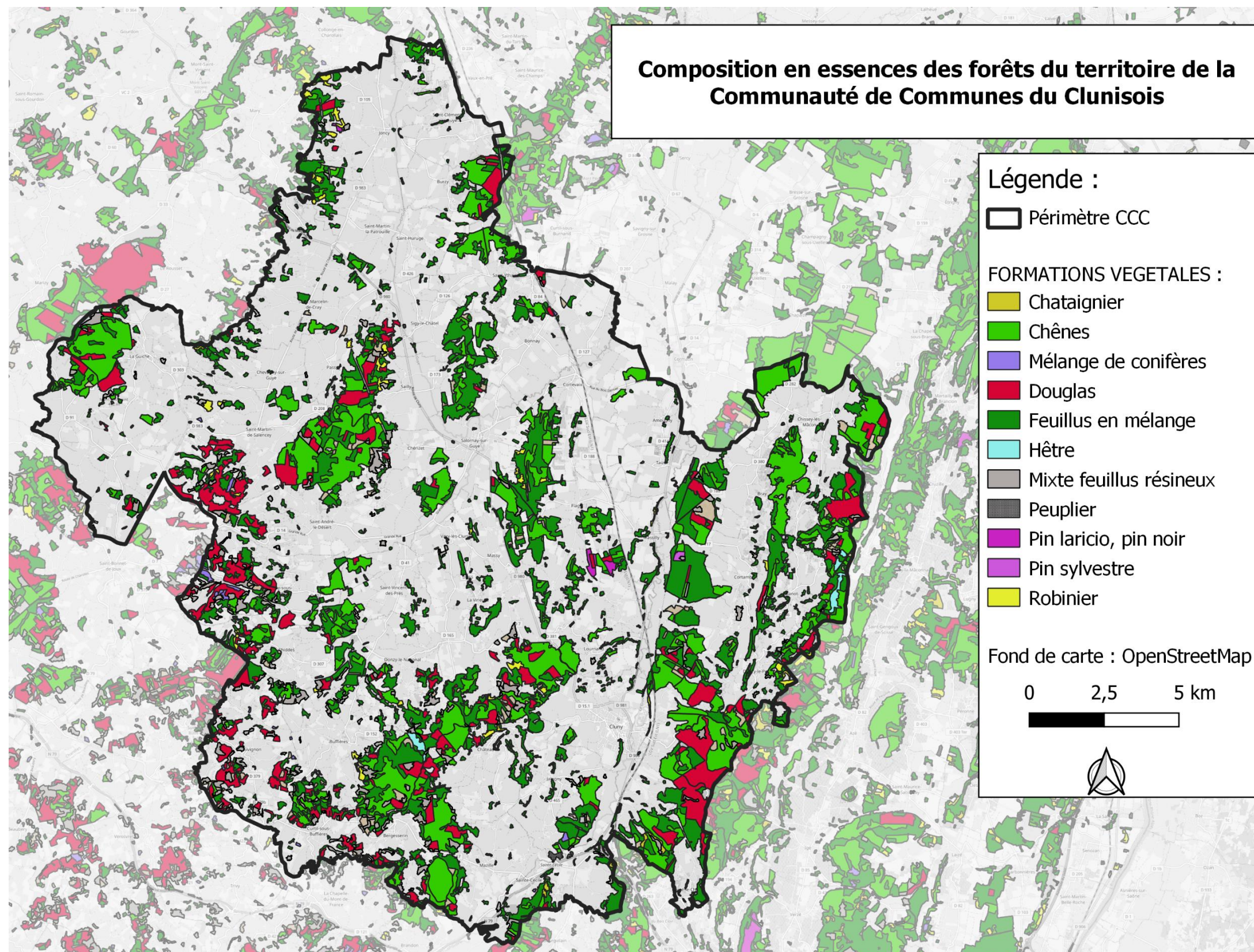
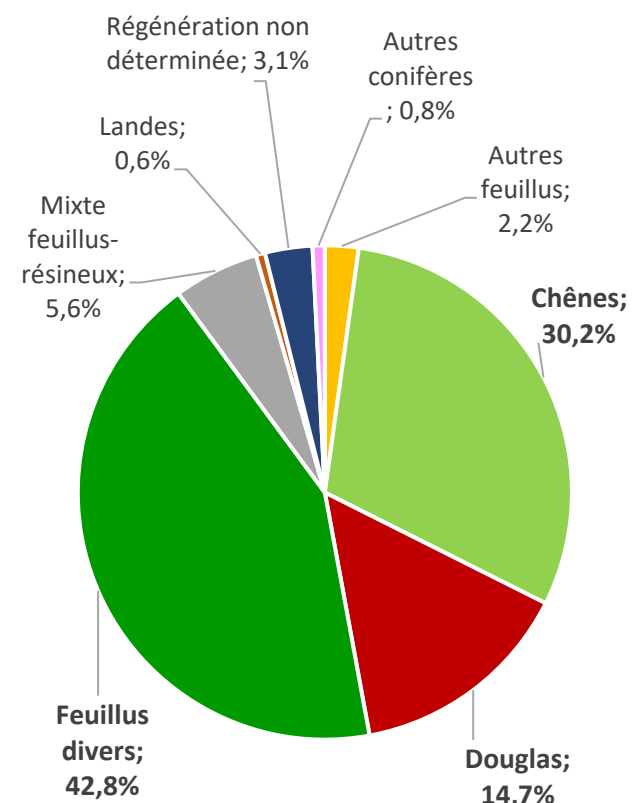


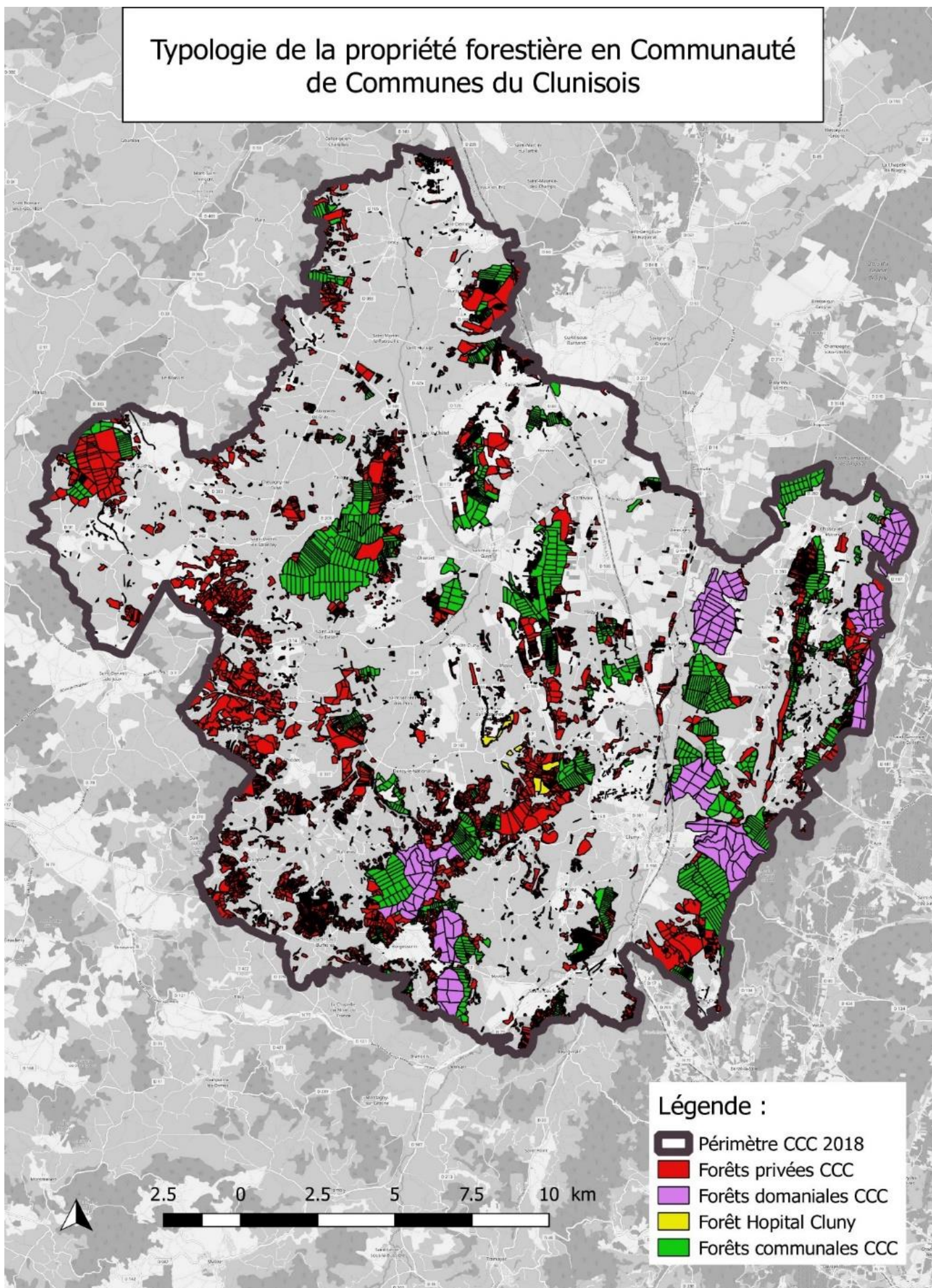
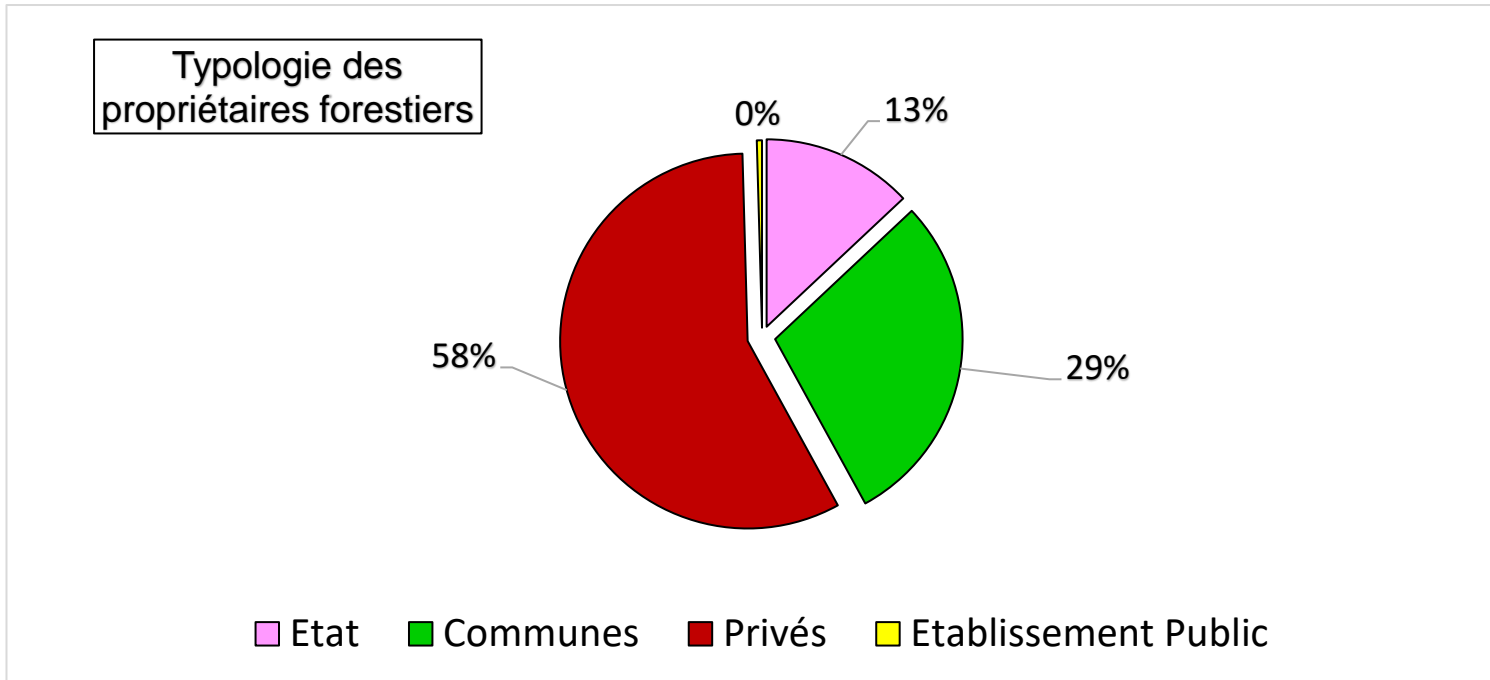
« Grand Champ des Croix » commune de Chevagny-sur-Guye
1985

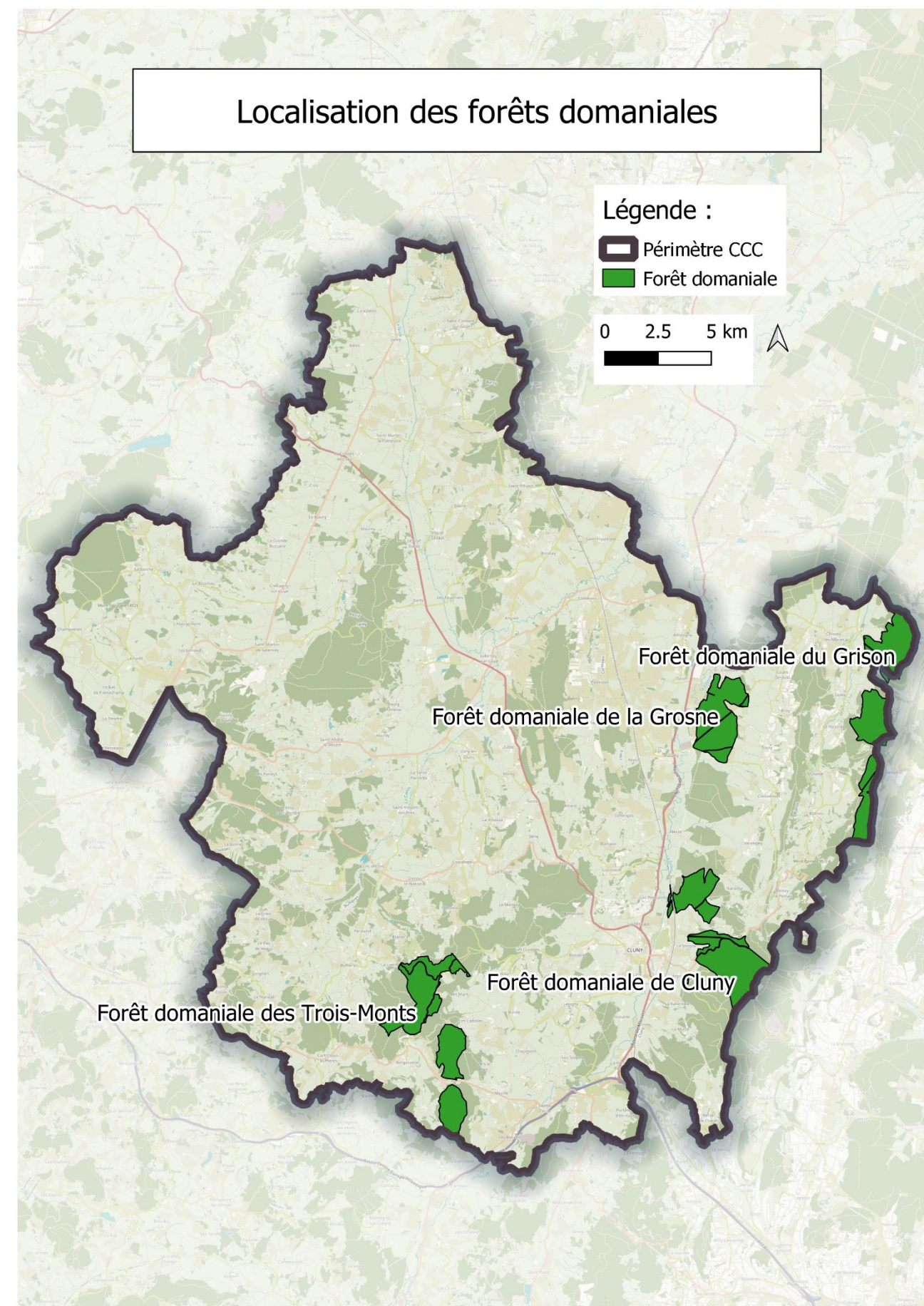
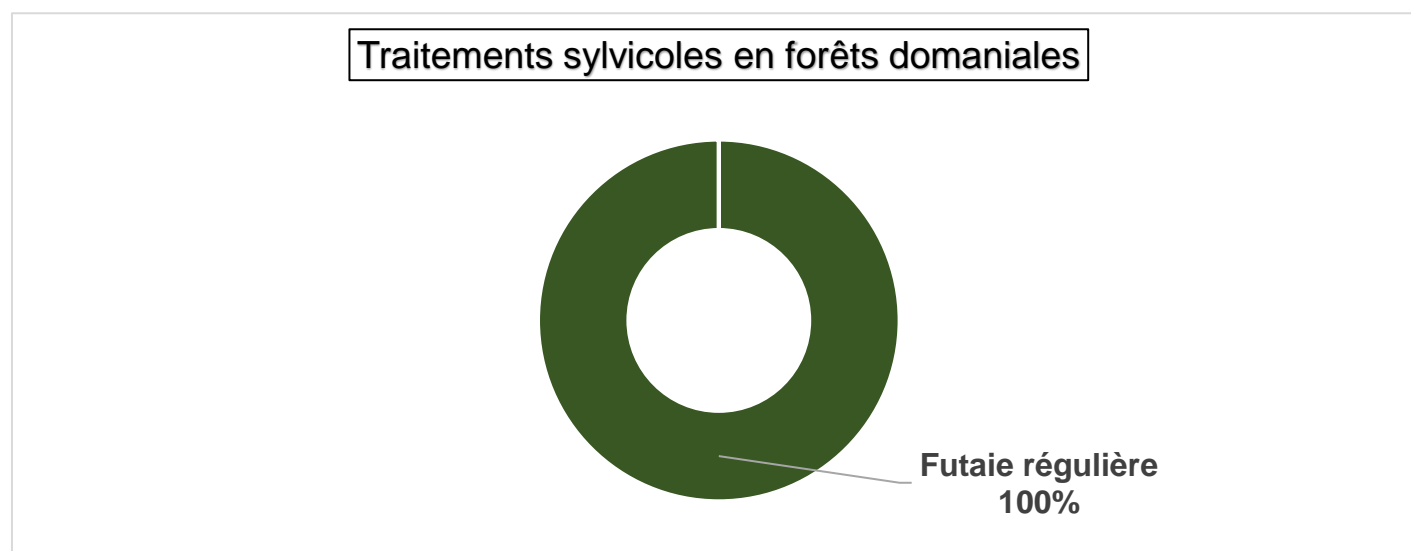
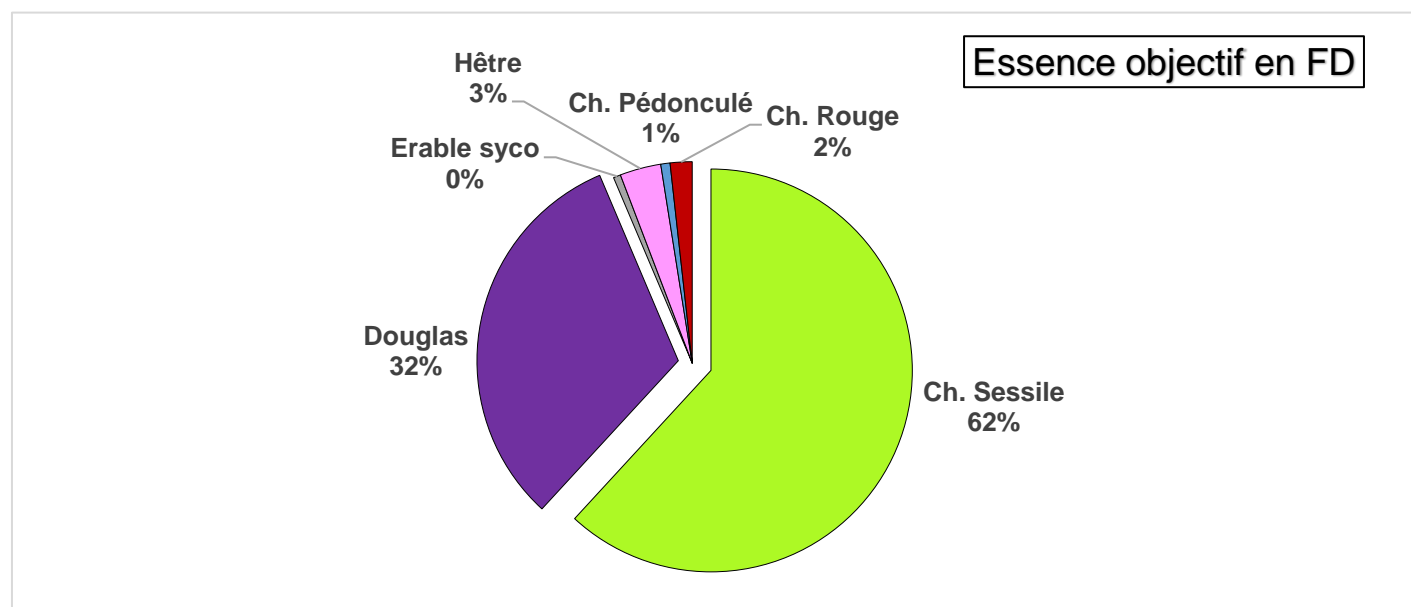
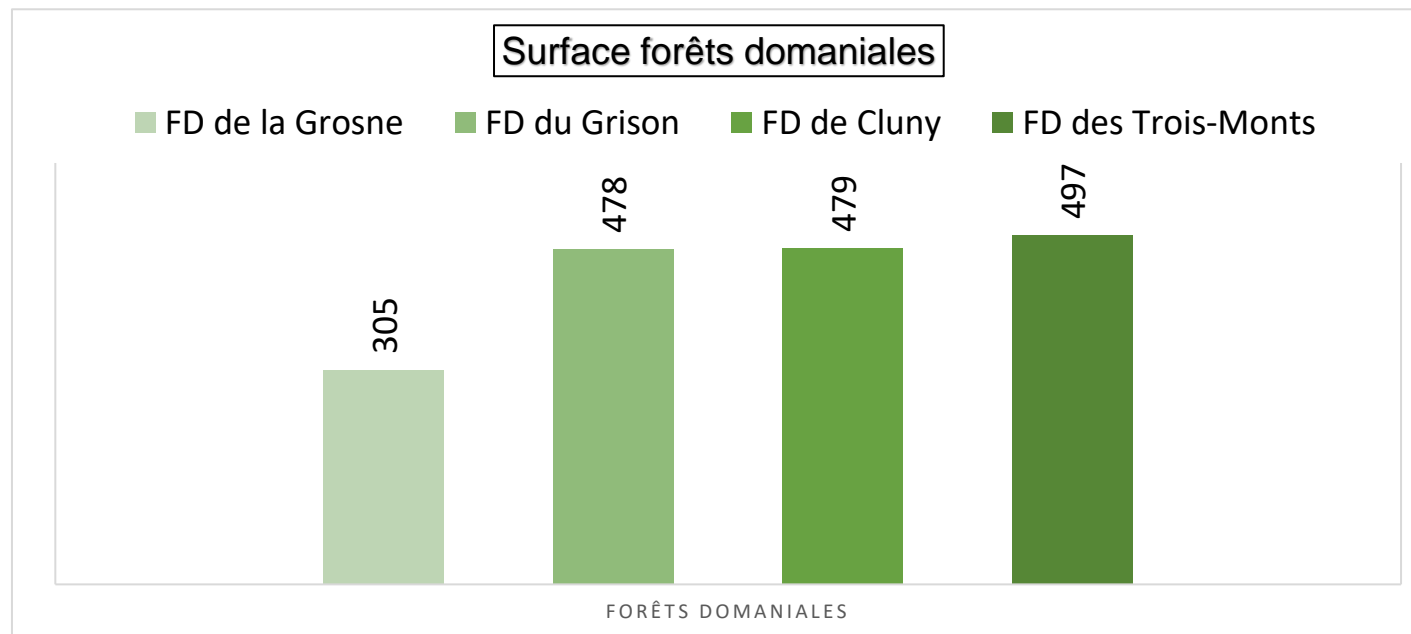


« Grand Champ des Croix » commune de Chevagny-sur-Guye
2018

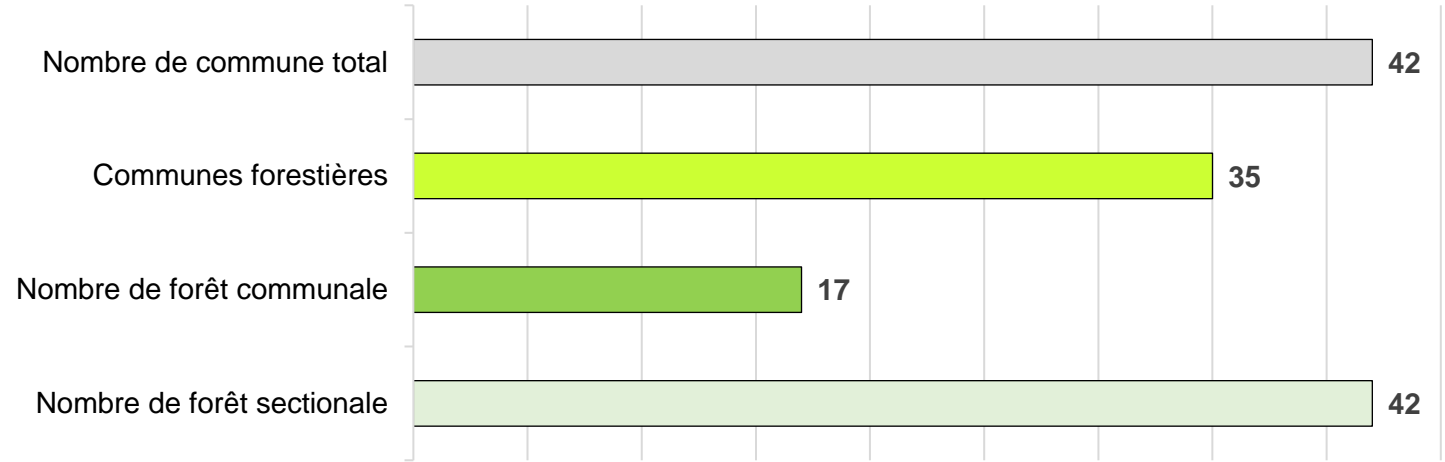
Essences	Surfaces (ha)
Châtaignier	21,8
Chênes majoritaires	4124,3
Mélange de conifères	46,7
Douglas	2005,3
Feuillus en mélange	5843,1
Hêtre	54,8
Mixte feuillus-résineux	769,4
Landes boisées	84,5
Jeunes peuplements (essences non déterminées)	417,1
Peuplier	24,4
Pin laricio, pin noir	31,7
Pin sylvestre	8,9
Robinier	193,7
Sapin-Epicéa	20,4
Total général	13646,1



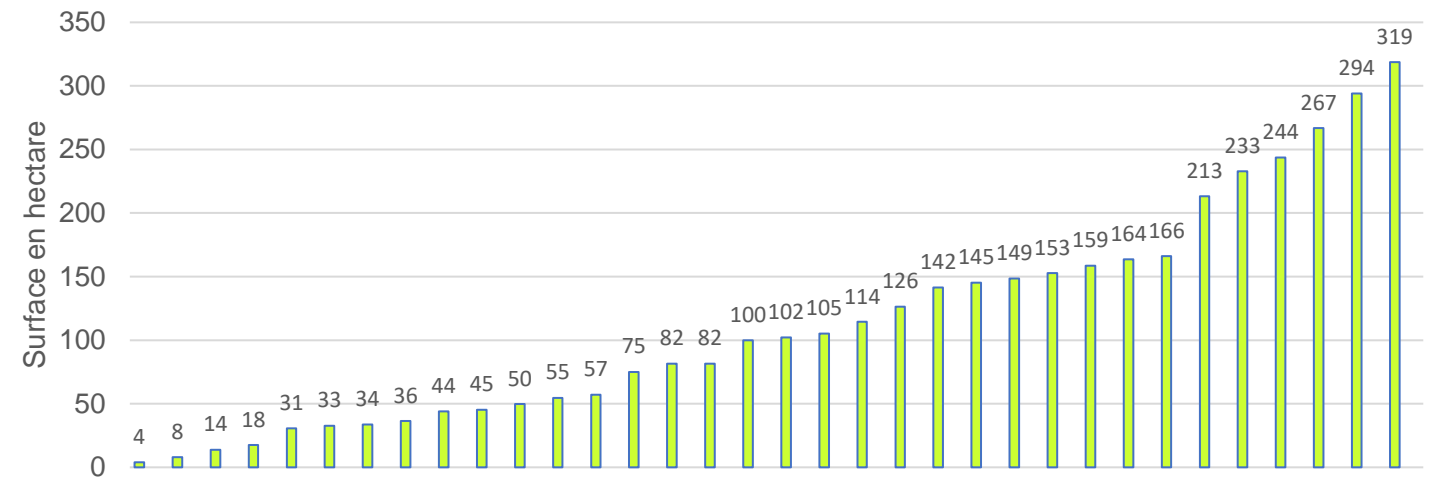




Statuts des forêts communales

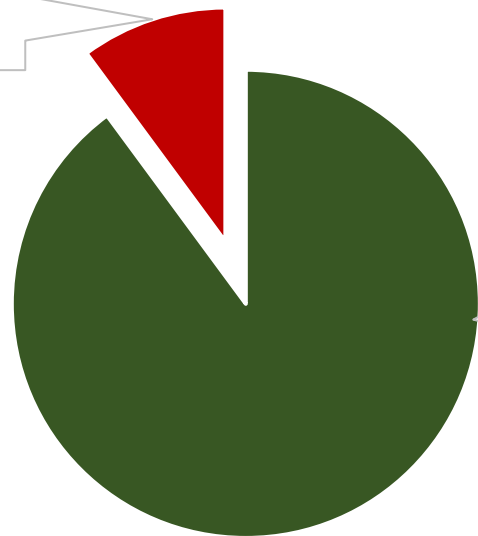


Surfaces des forêts communales



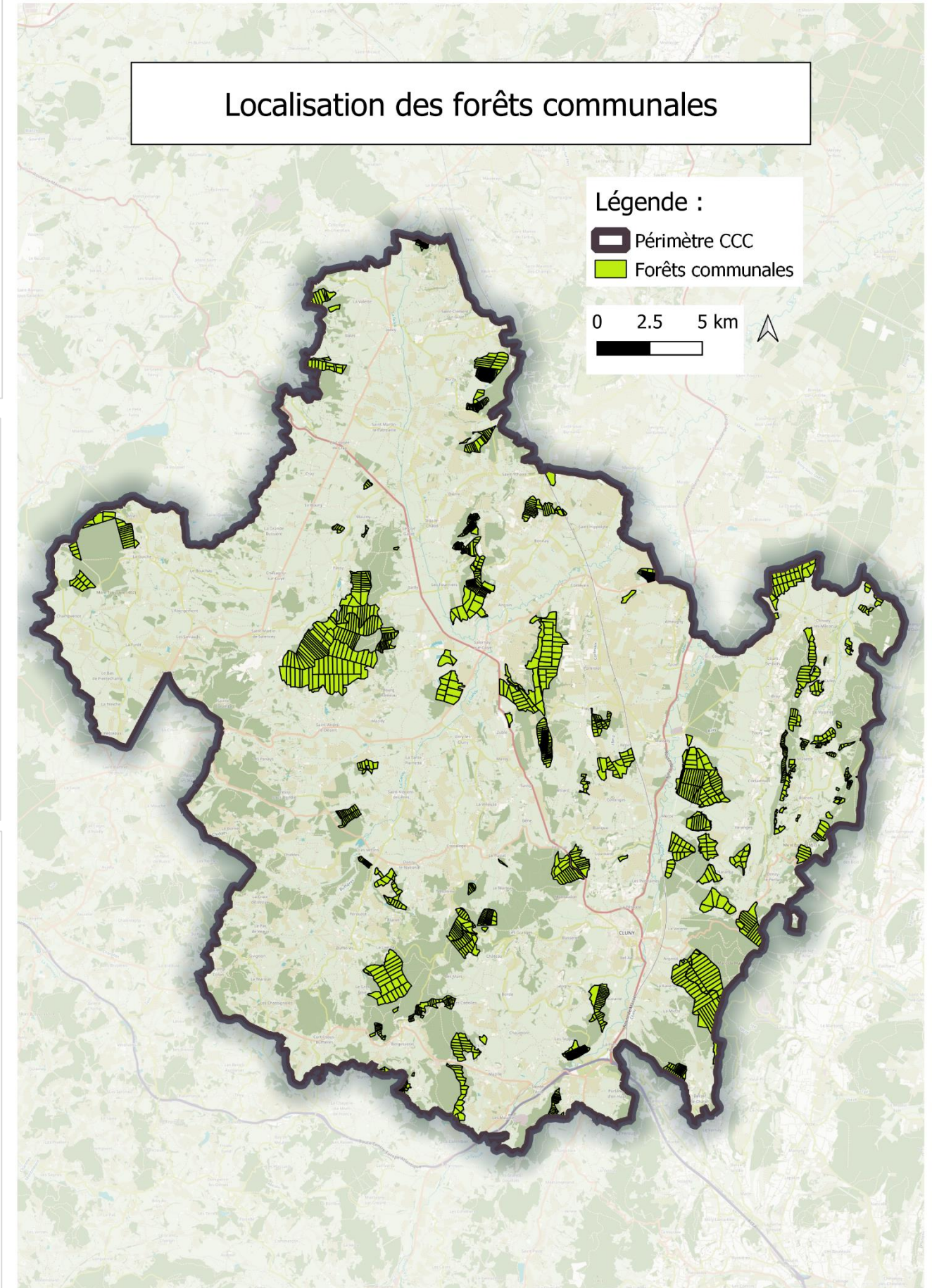
Plannification des forêts communales

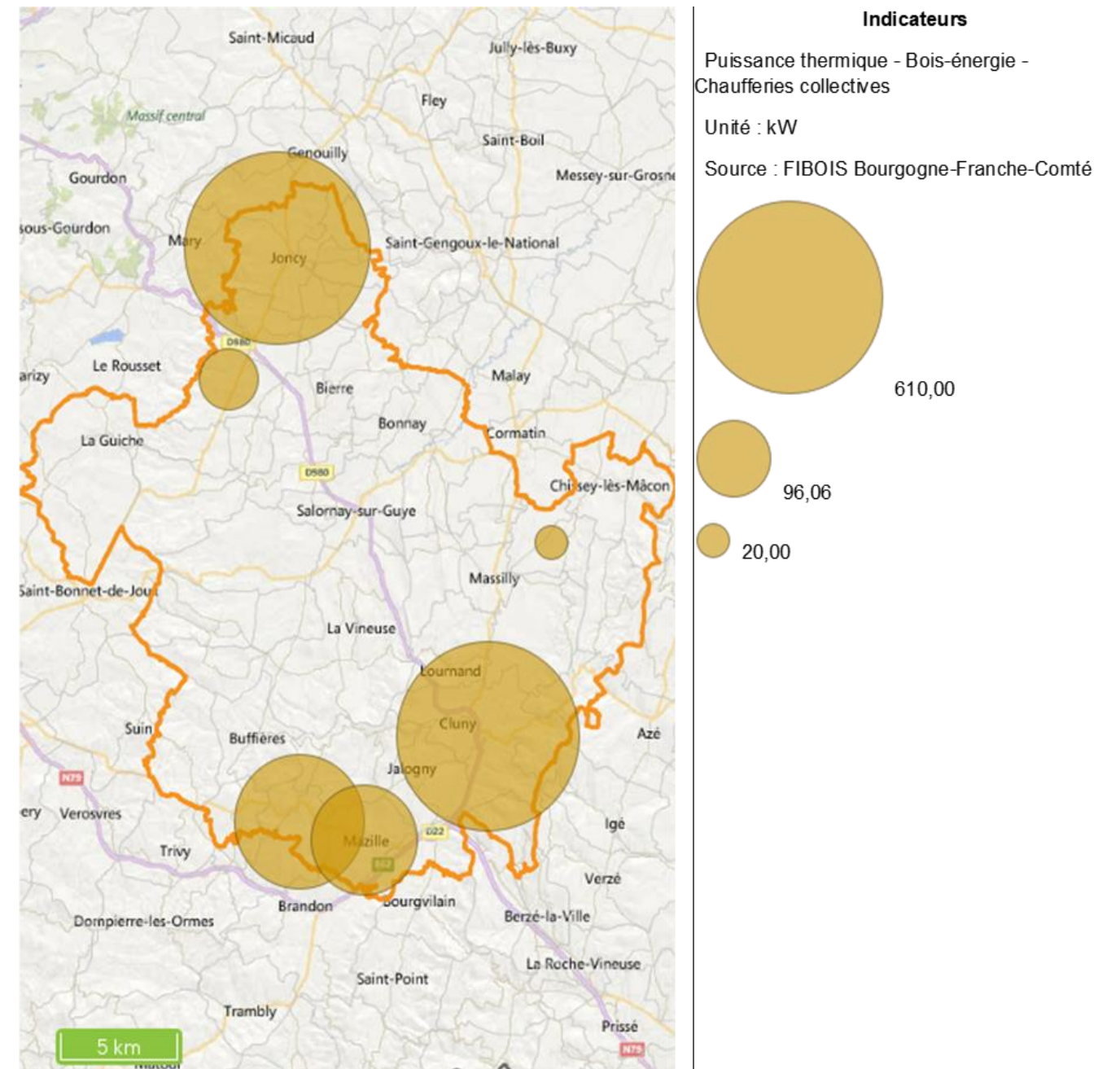
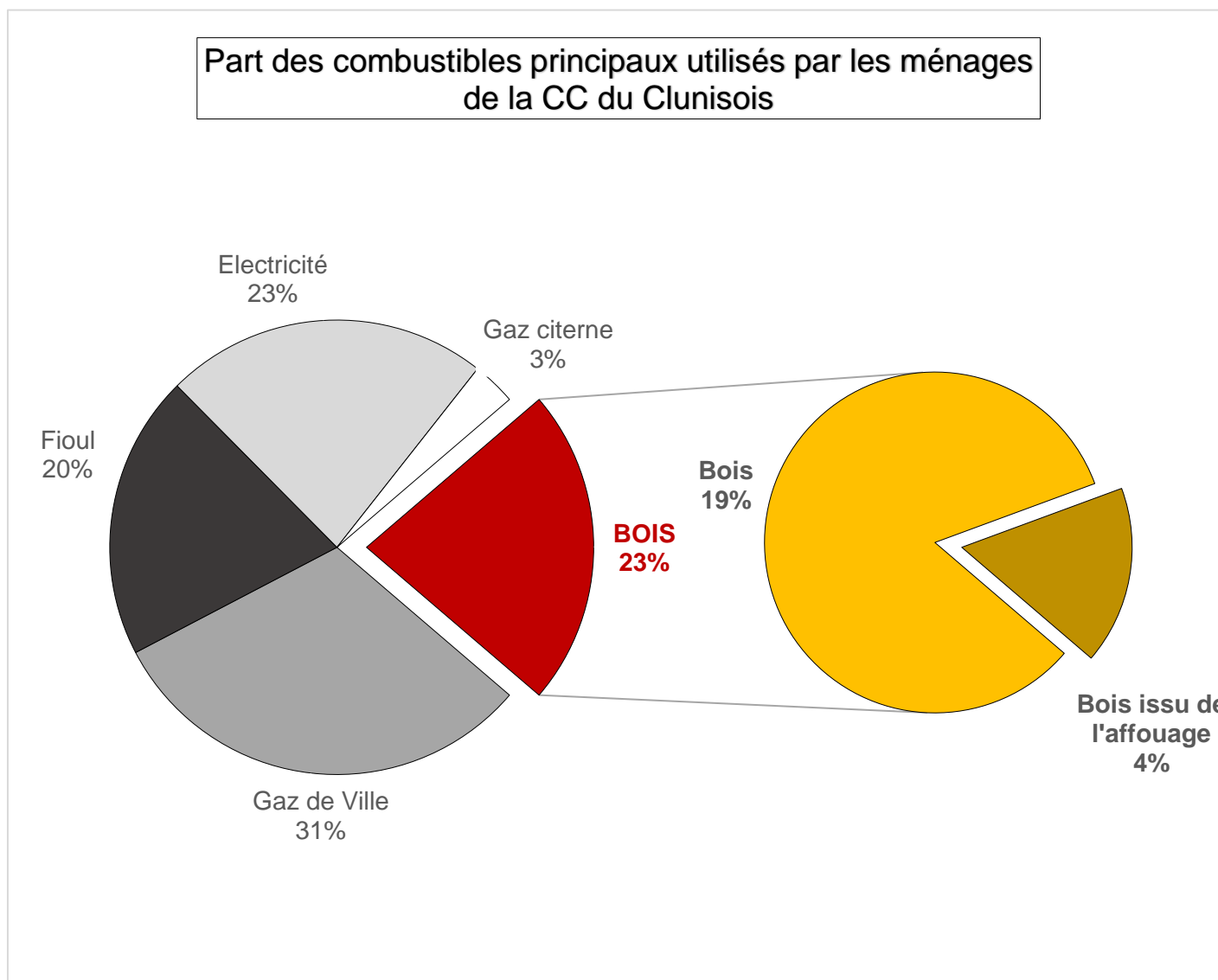
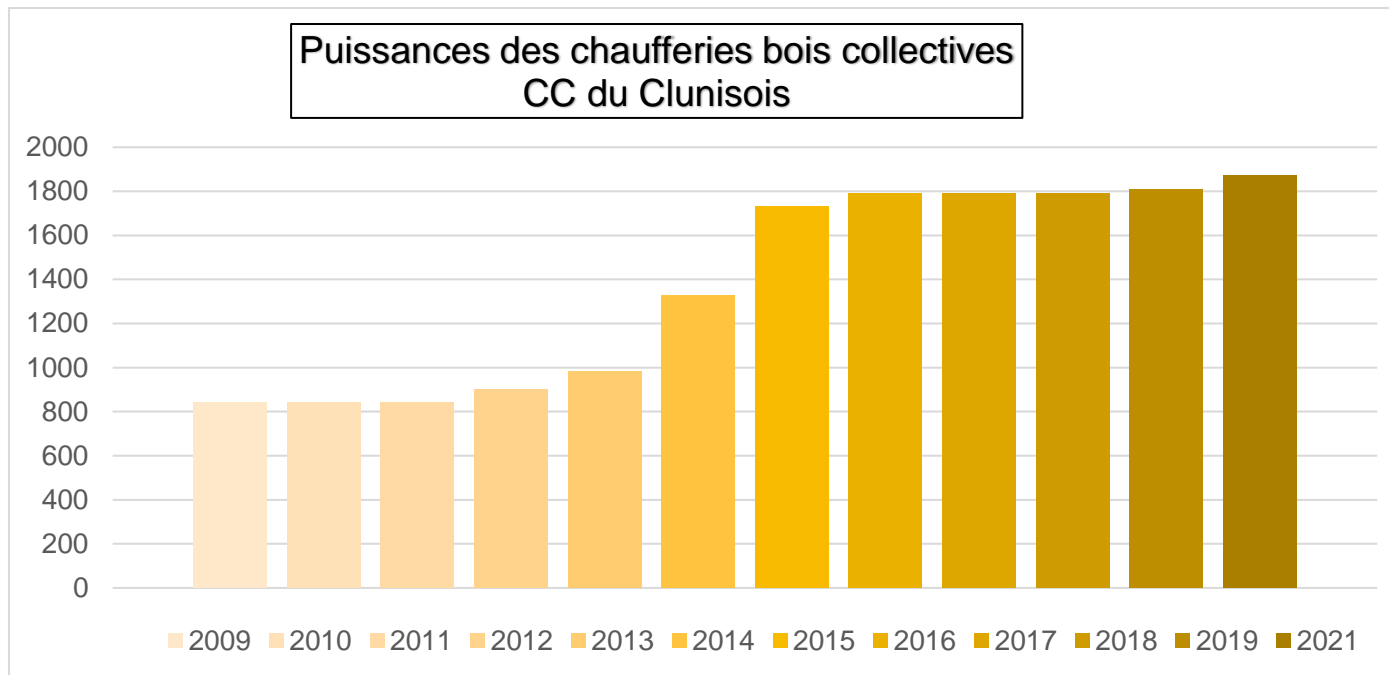
Surfaces non dotées d'un aménagement; 396,25 ha ; 10%



Surfaces dotées d'un aménagement forestier; 3522,14 ha ; 90%

Localisation des forêts communales





Installations non cartographiées :

- Chaufferie granulés bois sur la commune de Chissey-lès-Mâcon (2019)
- Chaufferie plaquettes forestières sur la commune de La Vineuse-sur-Frégande mise en service prévue 2021

Cartographie des zones à enjeux environnementaux

Légende :

- ▭ Périmètre ComComClunisois
- ▭ Zonage forêts humides - SRCE
- ▭ ZNIEFF Type1
- ▭ Zone Spéciale de Conservation - N2000
- ▭ Boisements
- ▭ Corridors trame forestière - SRCE

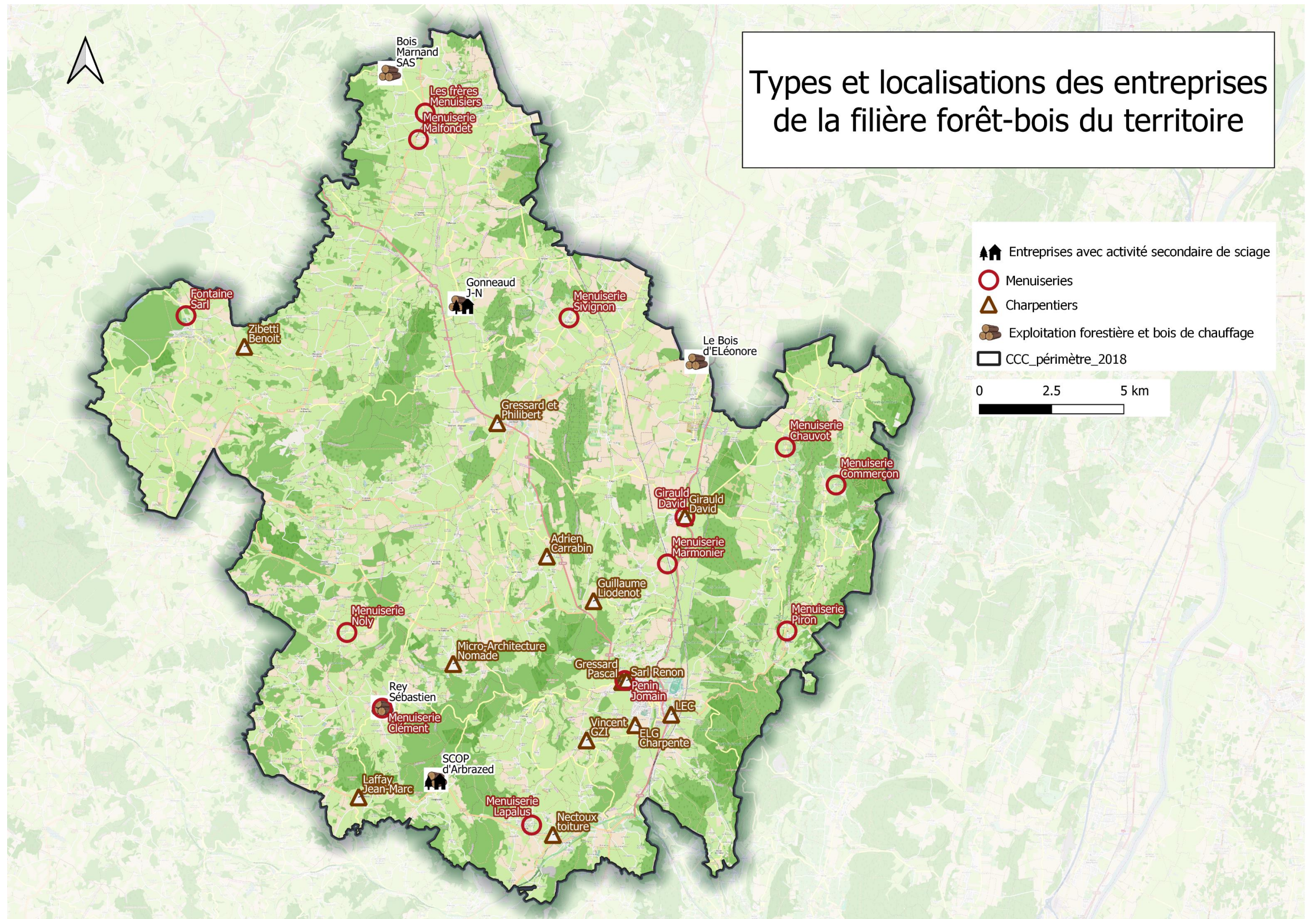
Fond de carte OpenStreetMap



0 2,5 5 km






Types et localisations des entreprises de la filière forêt-bois du territoire



Chemins ruraux classés au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnée

Légende :

-  Périmètre communautaire
-  Chemins ruraux classés au PDIPR
-  Massifs forestiers

OpenStreetMap



0 2,5 5 km



1.5 EVALUATION DE LA CHARTE FORESTIERE 2015-2019

1.5.1 Chronologie de la charte forestière du Clunisois

CHRONOLOGIE	
2008	Lancement d'un groupe de travail « forêt » par la CCC
2010	Choix de l'outil « charte forestière de territoire » par la CCC
2011	Etablissement du diagnostic de la filière forêt-bois du territoire (26 communes)
-	Réflexion sur les enjeux et proposition de stratégies pour le Clunisois
2012	Elaboration du programme d'actions de la charte forestière du Clunisois
2013 (octobre)	Mise en œuvre du programme d'actions de la charte forestière du Clunisois
2014	Modification du territoire de la Communauté de Communes du Clunisois (36 communes)
2015	Révision anticipée de la charte forestière
2016	Animation du programme d'actions de la charte forestière
-	Modification du territoire de la Communauté de Communes du Clunisois (42 communes)
2019	Animation du programme d'actions de la charte forestière
2020	Evaluation et révision de la charte forestière du Clunisois
2021	Animation du programme d'actions de la charte forestière du Clunisois
-	
2026	

1.5.2 Bilan des actions menées

ETAT D'AVANCEMENT DES ACTIONS DECOULANT DE LA POLITIQUE 2015-2019		
<i>Echelle de notation des actions :</i>		
<ul style="list-style-type: none"> ■ Terminée ■ Réalisée [à poursuivre sur 2021-2026] ■ En cours [à poursuivre sur 2021-2026] ■ Initiée [à poursuivre, à redéfinir ou abandonner] ■ Non engagée [à poursuivre, à redéfinir ou abandonner] ■ Abandonnée [à redéfinir ou abandonner] 		
Fiche	Action	Réalisation

1-1	Sensibiliser les propriétaires forestiers, élus, gestionnaires vis-à-vis des modes de gestion, des potentialités et des ressources de leurs forêts	Réalisée à poursuivre
1-2	Dynamiser la sylviculture au travers de nouveaux modes de gestion	Réalisée à poursuivre
1-3	Identifier les zones à enjeux de production	Abandonnée
1-4	Inciter les petites propriétés au regroupement pour les opérations de gestion	Initiée
1-5	Mettre en place des bourses d'échange foncier et des opérations de restructuration foncière en vue de regrouper ou d'agrandir les propriétés foncières	Initiée
2-1	Mettre en œuvre des schémas de desserte localisés	Terminée
2-2	Inciter à la création raisonnée de dessertes et d'équipements de stockage	En cours
2-3	Mettre à disposition des kits de franchissement, faire de la vulgarisation	Terminée
2-4	Equiper les forêts en franchissements permanents (ouvrages d'art)	Initiée
3-1	Accompagner la stratégie énergétique du territoire - TEPOS/TEPCV	Réalisée à poursuivre
3-2	Mettre en œuvre des plateformes de stockage bois-énergie	Initiée
3-3	Lancer et développer le nombre de chaufferies bois sur le territoire	Réalisée à poursuivre
3-4	Mettre en place une structure d'acquisition de matière première bois et de redistribution de bois-énergie aux chaufferies locales	Initiée
3-5	Valoriser l'exploitation par une entreprise du bois destiné normalement aux affouages pour le mettre à disposition bord de route	Terminée à redéfinir
3-6	Valoriser les essences et bois de qualité secondaire	Réalisée à poursuivre
3-7	Faire de la vulgarisation à destination des propriétaires, élus et gestionnaires sur les débouchés des essences et qualités secondaires	Réalisée à poursuivre
4-1	Etablir un guide permettant à chaque propriétaire de bâtir son projet de gestion en connaissant les enjeux environnementaux et les préconisations rattachées, les potentialités de sa forêt et la gestion qui peut y être conduite	Initiée

4-2	Réfléchir à la valorisation de la truffe	Initiée
4-3	Faire une action d'animation, de formation et de communication en faveur des prestataires de loisir	Initiée
4-4	Etablir un projet d'équipement d'accueil du public homogène, cohérent et raisonné vis-à-vis des contraintes de chaque site envisagé	En cours
4-5	Accompagner les actions paysagères par la réalisation d'un guide de bonne gestion	Terminée
4-6	Recenser les arbres remarquables du territoire	Initiée
4-7	Organiser une exposition itinérante sur le thème des usages de la forêt	Initiée
4-8	Découvrir le patrimoine du territoire à travers des sentiers thématiques	En cours
0-1	Mettre en œuvre les actions de la charte forestière du Clunisois	En cours

1.6 PROJET DE TERRITOIRE 2020-2026

La Communauté de Communes du Clunisois a engagé la rédaction de son projet de territoire pour la mandature 2020-2026. Ce projet déterminera les orientations que se fixe l'intercommunalité en matière de développement économique et de cohésion sociale, d'aménagement et d'urbanisme, de transport et de logement, de politique de l'environnement et de gestion des ressources.

Pour définir ses orientations de mandat, la CCC a lancé un diagnostic partagé avec l'objectif d'alimenter les débats pour la construction du projet. Ce projet sera construit dans l'impérieuse nécessité d'une stratégie économique, sociale et écologique visant l'objectif « zéro carbone en Clunisois » à horizon 2040. Ce qui nécessite d'inventer de nouveaux modes de vie et de service public en Clunisois. Le projet prendra en compte l'ensemble du territoire communautaire, la solidarité avec toutes les communes dans une recherche de mutualisation de moyens, et dessiner de nouvelles relations avec les territoires voisins.

1.6.1 Enjeux et projets retenus

A la date d'écriture de la charte forestière de territoire le projet de territoire n'est pas rédigé. Les livrables seront rendus au printemps 2021.

1.6.2 Enjeux et projets retenus par la commission Agriculture, Alimentation, Forêts et Biodiversité

1.6.2.1 Diagnostic global de la commission

L'ensemble des membres de la commission Agriculture, Alimentation, Forêts et Biodiversité s'entendent à considérer comme point positif la diversité du Clunisois, que ce soit en termes de biodiversité, de paysage, de forêts ou de production agricole de qualité, ainsi que son caractère très rural. Cela crée un territoire agréable à vivre et attractif en termes de tourisme, induisant des retombées positives.

Par contre, en parallèle, on relève le manque de production locale de fruits et légumes, et un parcellaire morcelé et accidenté, accompagné d'une certaine pauvreté des terres.

La commission identifie aussi la fragilité de ce paysage : arrachage des haies et bosquets, labour des prairies, monoculture forestière, déprise agricole sur les terres les moins riches, etc.

Également, il est noté une intensification des pratiques dans le domaine agricole comme forestier.

Dans le domaine agricole, forestier et alimentaire, la valorisation de la production locale présente des lacunes : pas assez de circuits courts de transformation, manque d'un outil d'abattage, information et traçabilité manquantes.

En ce qui concerne la biodiversité, on souligne les problématiques liées à l'augmentation ou l'arrivée de certaines espèces sur le territoire (sanglier, ragondin, blaireau, loup), ce qui engendre des problèmes sanitaires (maladies transmises aux bétails).

Les changements climatiques sont mentionnés comme menace majeure pour la résilience des forêts, pour l'agriculture (raréfaction de la ressource en eau engendrant une tension entre les agriculteurs) et la biodiversité (espèces envahissantes, milieux humides, etc.)

Globalement, les élus de la commission relèvent un intérêt croissant des habitants pour la biodiversité, pour les produits de qualité issus de circuits courts et l'intérêt du monde agricole pour la production d'EnR (bois et photovoltaïque).

- **La commission a proposé les orientations suivantes :**

Production : encourager et accompagner la diversification des productions.

Circuits courts : encourager le développement de filières courtes et locales (au niveau des produits alimentaires et de la ressource bois).

Communication et marketing : création d'un label mettant en valeur les produits locaux, favoriser la communication avec les agriculteurs, vulgarisation sur les enjeux et rôles de la forêt et de la biodiversité.

Lutte à l'intensification des pratiques : limiter et encadrer l'enrésinement, limiter les coupes à blanc et protéger les forêts de feuillus.

Lutte au changement climatique : tester des nouvelles essences, favoriser la diversité des peuplements (essences et sylvicultures), encourager la mise en place de mesure afin de prévenir les risques liés à certaines espèces, protéger et mieux gérer les zones humides et les rivières, réduire la consommation en eau du territoire.

1.6.2.2 Diagnostic « forêts et bois » de la commission communautaire

SYNTHESE « AFOM Forêts et Bois » Atelier commission du 15/10/2020	
Atouts, forces internes au territoire	Faiblesses, fragilités internes au territoire
<ul style="list-style-type: none">• Réservoir de biodiversité x10• Lieux d'activités, de promenades pour les habitants x9• Ressource énergétique (affouages et chaufferies communales) x7	<ul style="list-style-type: none">• Morcellement de la forêt privée x7• Développement de la monoculture résineuse x6• Diminution du nombre d'affouagiste x5

<ul style="list-style-type: none"> • Forêts diversifiées x6 • Communes propriétaires de forêts communales x4 • Beauté du paysage x4 • Surface forestière du territoire x3 • Forêt source d'activités économiques et d'emplois x2 • L'aménagement forestier x1 • Présence de l'ENSAM et son labo-bois x1 • Lieu de sensibilisation à la biodiversité x1 • Espace tampon et de transition entre l'agricole et l'urbain x1 	<ul style="list-style-type: none"> • Difficultés pour commercialiser les coupes feuillues de qualités chauffage ou secondaires x4 • Accessibilités des parcelles x4 • Manque de gestion en forêt privées x3 • Coupes rases x3 • Conflits d'usages x3 • Production de chêne de qualités faibles à moyennes x2 • Dégradation des voies et chemins lors des chantiers x2 • Circulation d'engins à moteur x2 • Retard dans l'application de l'aménagement forestier x1 • Mauvaise optimisation de l'exploitation des sous-produits (bois énergie) x1 • Diminution du nombre de bûcheron x1 • Propriétaires privés trop éloignés x1 • Développement abusif des coupes bois énergie – sacrifice d'exploitabilité x1 • Problème important des dégâts de sangliers x1 • Problème de gestion des lisières forestières via à via des exploitations agricoles x1 • Méconnaissance des habitants de la biodiversité forestière et des enjeux de conservation x1 • Dépôts sauvages en forêt x1 • Problème sanitaire x1
<p>Opportunités externes</p>	<p>Menaces, risques externes</p>
<ul style="list-style-type: none"> • ONF gestionnaire des forêts publiques x5 • Support d'un tourisme vert x4 • Séquestration carbone x2 • Influence positive de la forêt sur le microclimat x2 • Rôle dans le cycle de l'eau x1 • Tempête pour l'équilibre feuillus/résineux x1 	<ul style="list-style-type: none"> • Résilience de nos forêts au changement climatique et aux crises associées x9 • Marché mondialisé (export grumes/import produits transformés) x1 • Implantation de nouvelles essences x1 • Mouvement anti-conifères x1 • Cadre réglementaire du régime forestier x1 • Valeur économique de la forêt plus importante que sa valeur environnementale x1 • Notion de temps long x1
<p>Enjeux, projets à mener</p>	

- Limiter et encadrer l'enrésinement x4
- Vulgariser sur l'ensemble des enjeux et rôles de la forêt x4
- Tester de nouvelles essences pour s'adapter au changement climatique x4
- Favoriser la diversité des peuplements, des essences et des sylvicultures x3
- Rechercher de nouveaux débouchés pour éviter les coupes feuillues invendus x3
- Mieux concilier les usages en forêt (chasse/randonnée/exploitation forestière) x3
- Limiter les coupes à blanc x2
- Protéger les forêts feuillus x2
- Adapter nos peuplements et nos sylvicultures au manque d'eau x2
- Adapter ou créer des chemins, voies, stockages adaptés à l'exploitation forestière x2
- Approvisionner en bois local nos entreprises de 1er et 2eme transformations x2
- Développer l'utilisation locale et en circuit court de notre ressource x2
- Développer les activités touristiques, culturelles et sportives x2
- Promouvoir le déplacement doux par les sentiers x2
- Promouvoir une gestion forestière proche de la nature x1
- Mieux rémunérer les bûcheron x1
- Préserver l'identité paysagère du territoire x1
- Gérer les transports de bois pour protéger la voirie publique x1
- Suivre et connaître l'évolution de l'enrésinement x1
- Valoriser la forêt comme atout touristique x1
- Conseiller les propriétaires privées pour mieux gérer leurs parcelles x1
- Etudier l'opportunité d'une place de triage des bois mutualisée pour mieux valoriser les qualités x1
- Aider les collectivités pour l'installation de chaufferie bois x1
- Communiquer sur les métiers de la filière pour susciter des vocations x1

2 CHARTE 2021-2026

2.1 CADRE DE LA STRATEGIE FORESTIERE DU CLUNISOIS

2.1.1 Le code forestier et les stratégies locales de développement forestier

Les chartes forestières de territoires sont définies par le code forestier et la loi n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt. Notamment par les articles suivants :

Article L123-1

*Sur un territoire pertinent au regard des objectifs poursuivis, une **stratégie locale de développement forestier** peut être établie à l'initiative d'une ou plusieurs collectivités territoriales, d'une ou plusieurs organisations de producteurs, de l'Office national des forêts, du Centre régional de la propriété forestière ou de la Chambre d'agriculture. Elle se fonde sur un état des lieux et consiste en un programme d'actions pluriannuel visant à développer la gestion durable des forêts situées sur le territoire considéré et notamment à :*

1° Mobiliser du bois en favorisant une véritable gestion patrimoniale, dynamique et durable ;

2° Garantir la satisfaction de demandes environnementales ou sociales particulières concernant la gestion des forêts et des espaces naturels qui leur sont connexes ;

3° Contribuer à l'emploi et à l'aménagement rural, notamment par le renforcement des liens entre les agglomérations et les massifs forestiers ;

4° Favoriser le regroupement technique et économique des propriétaires forestiers, la restructuration foncière ou la gestion groupée à l'échelle d'un massif forestier ;

5° Renforcer la compétitivité de la filière de production, de récolte, de transformation et de valorisation des produits forestiers.

Elle doit être **compatible avec le programme régional de la forêt et du bois**.

2.1.2 Le Contrat Régional forêts-bois Bourgogne-Franche-Comté 2018-2028

Le programme national forêt-bois (PNFB), prévu par la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014, fixe les orientations et les objectifs de la politique forestière nationale pour la période 2016-2026. Cette loi prévoit une déclinaison régionale au travers de programmes régionaux forêt-bois (PRFB). Dans le cadre du plan d'action interministériel pour la relance de la filière forêt-bois, a été confirmé l'objectif de mobilisation supplémentaire de bois dans le cadre d'une gestion durable en lien avec l'objectif de neutralité carbone à 2050.

Le Contrat Forêt-Bois découle de la synthèse de deux documents : le programme régional de la forêt et du bois (PRFB) et le contrat stratégique de filière.

Il se décline selon six orientations :

- Gérer nos forêts de manière dynamique, durable et multifonctionnelle.
- Améliorer la compétitivité des entreprises.
- Développer et diversifier les marchés.
- Encourager les projets de territoires.
- Développer les compétences.
- Améliorer l'image de la forêt, de la filière et de ses métiers.

Il a pour ambition la création de richesse et donc, le développement de l'emploi grâce à la valorisation des ressources des forêts régionales, dans le strict respect d'une gestion durable. Cet objectif va se traduire par une mobilisation accrue des bois, favorisée par une sylviculture dynamique et multifonctionnelle.

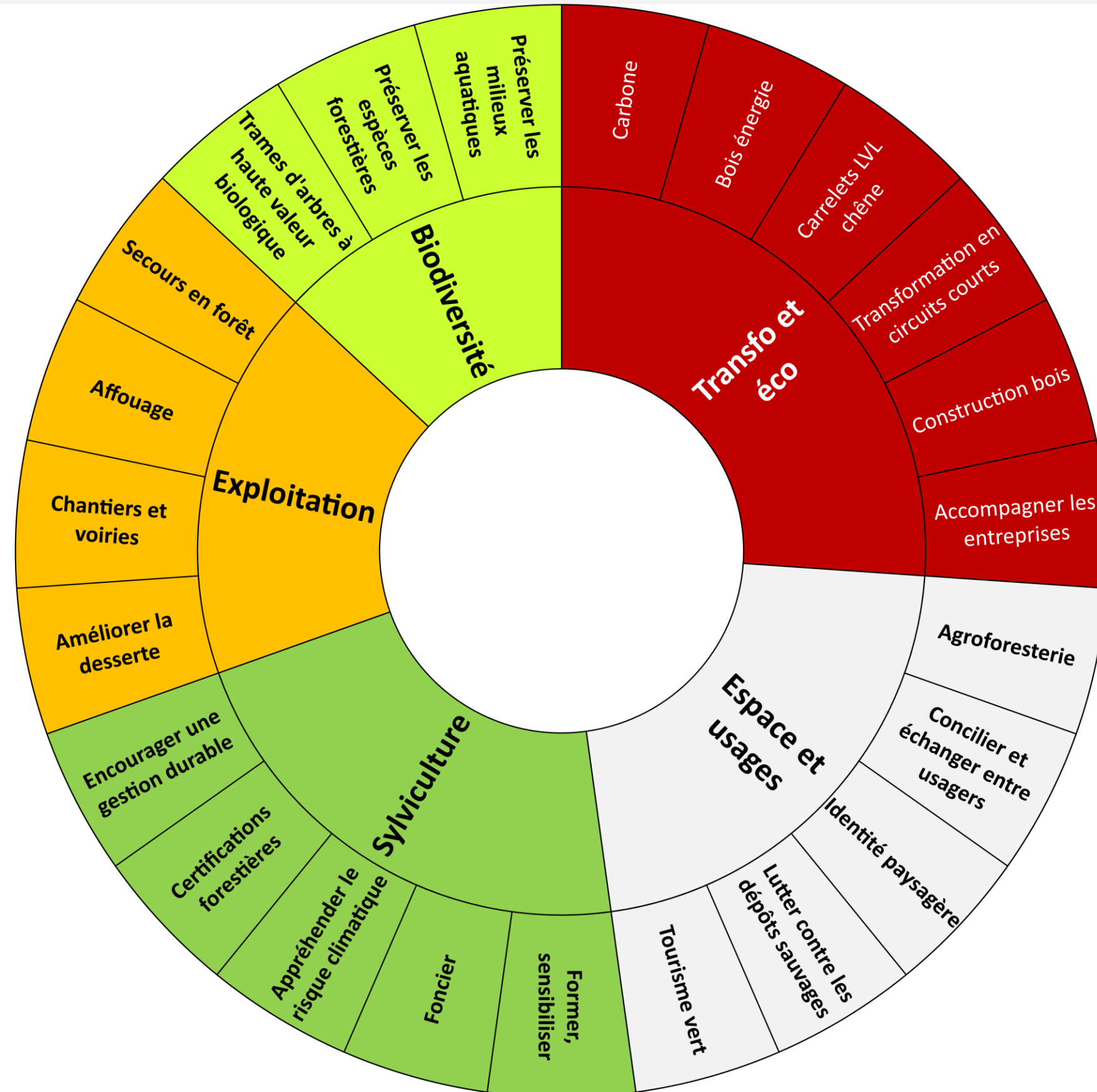
2.2 ORIENTATION DE LA CHARTE 2021-2026 :

Le projet de stratégie forestière en Clunisois a été établi en respectant les textes et directives encadrant les chartes forestières de territoire. La charte forestière du Clunisois, basée sur un état des lieux des enjeux locaux et demandes des partenaires, décline un programme d'action qui vise à développer la gestion forestière durable des forêts, notamment en favorisant la certification forestière et la planification de la gestion, il intègre les enjeux environnementaux et sociaux tout en contribuant à la dynamique des entreprises de la filière locale.

Ce plan d'action intervient après une phase initiale de concertation avec les différents acteurs impliqués et traduit la stratégie adoptée pour le territoire. Cinq axes et une vingtaine d'objectifs sont ressortis d'ateliers de travail. Les cinq axes sont :

- 1. Volet : Sylviculture et gestion durable des forêts clunisoises**
- 2. Volet : Exploiter et transporter le bois dans de bonnes conditions**
- 3. Volet : Préserver la biodiversité forestière**
- 4. Volet : Transformation et économie du bois**
- 5. Volet : Espace et usages**

3 SYNTHÈSE DU PROGRAMME D'ACTION 2021-2026



4 TABLEAU DE BORD

Tableau de bord des actions de la charte forestière et indicateurs de suivis				
VOLET	Code Action	Intitulé	Statut de priorité	Indicateurs
Sylviculture et gestion durable	G1	Encourager la mise en œuvre d'une gestion forestière durable, intégrée dans son environnement écologique, sociétal et paysager	A planifier	- Nombre de communes dotées d'un aménagement en vigueur - Actions de sensibilisation réalisées - Cartes des enjeux paysager - Diagnostics IBP réalisés
	G2	Inscrire davantage de forêts dans une démarche de certification.	A évaluer/déléguer	- Evolution de la certification
	G3	Appréhender le changement climatique et ses conséquences sur la sylviculture Clunisoise	A faire rapidement	- Nombre d'ilots d'avenir recensé - Actions de sensibilisation réalisées
	G4	Encourager et développer les actions en faveur du foncier forestier.	A évaluer/déléguer	- Nombre de procédure de déssectionnement - Nombre de procédure BSM - Actions ciblées engagées
	G5	Former les propriétaires forestiers, les gestionnaires et le grand public sur les pratiques forestières et les enjeux locaux.	Action d'opportunité	- Nombre et type d'action de sensibilisation réalisées
Exploiter et transporter le bois dans de bonnes conditions	Ex1	Mettre en place un réseau de points de rencontre des secours en forêt.	A évaluer/déléguer	- Cartographie des points de rencontre
	Ex2	Inscrire davantage l'affouagiste comme partenaires de la gestion durable, sécuriser et maintenir la pratique.	Action d'opportunité	- Nombre de formation réalisées - Test et déploiement d'alternatives
	Ex3	Faciliter la réalisation des chantiers forestiers dans de bonnes conditions tout en protégeant les infrastructures publiques à la mobilisation du bois.	A planifier	- Nombre de communes et chantiers accompagnés
	Ex4	Inciter à la création raisonnée de dessertes et d'équipements de stockage.	A faire rapidement	- Nombre d'infrastructures nouvelles
Préserver la biodiversité forestière	B1	Renforcer la continuité et la fonctionnalité de la trame d'arbres à haute valeur biologique.	A planifier	- Inventaire des zones à enjeu - Nombre d'ilots mis en place
	B2	Assurer une gestion forestière propice à la préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques.	A faire rapidement	- Carte des zones à enjeu - Nombre de mares forestière restaurées - Surface de forêts humides restaurées
	B3	Accompagner la préservation des espèces forestières remarquables et leurs habitats.	A planifier	- Inventaires et actions de préservation des espèces et habitats engagés
Transformation et économie du bois	E1	Accompagner les entreprises et valoriser les savoir-faire locaux.	A planifier	- Nombre d'entreprise accompagnées - Actions de promotion entreprises
	E2	Développer l'utilisation du bois local dans la construction et les aménagements intérieur.	A planifier	- Nombre de projets accompagnés - Nombre de projets en bois local
	E3	Développer la transformation du bois en circuits courts et de proximité	A faire rapidement	- Evolution de la capacité de sciage
	E4	Développer la production de carrelet LVL comme nouveau débouché à haute valeur ajoutée pour les chênes de qualité secondaire.	A faire rapidement	- Etudes engagées - Montage d'un atelier LVL
	E5	Faire du bois énergie un levier de notre transition énergétique	A faire rapidement	- Evolution de la consommation en bois énergie
	E6	Valoriser le stockage carbone de la forêt et la filière bois du territoire	Action d'opportunité	- Réalisation du diagnostic carbone.
Espace et usages	U1	Concilier les différents usages de l'espace forestier et améliorer les échanges entre acteurs.	A faire rapidement	- Nombre de supports et réunions d'information réalisées
	U2	Préserver l'identité paysagère du Clunisois.	A évaluer/déléguer	- Rédaction du volet forestier du plan
	U3	Lutter contre les dépôts sauvages illégaux en forêt et milieux naturels	A faire rapidement	- Nombre de réunions d'information - Inventaire des zones sensibles
	U4	Développer le tourisme vert par la forêt	A faire rapidement	- Nombre de projets et sentiers développés
	U5	Renforcer les pratiques agro-sylvicole	A évaluer/déléguer	- Nombre de projets accompagnés

5 LES FICHES ACTIONS

5.1 VOLET : SYLVICULTURE ET GESTION DURABLE DES FORETS CLUNISOISES

5.1.1 Action / Gestion 1

Sylviculture et gestion durable		
Gestion 1	Encourager la mise en œuvre d'une gestion forestière durable, intégrée dans son environnement écologique, sociétal et paysager.	Statut A planifier
Enjeux	<p>La forêt occupe 30% de notre territoire, c'est un élément essentiel de notre espace (économique, touristique, cadre de vie, écologique).</p> <p>La planification de la gestion forestière, par la rédaction d'un document de gestion, est une condition pour veiller à cet équilibre et à la prise en compte des spécificités locales, comme les espèces et habitats forestiers ciblés par le site Natura 2000 Grosne-Clunisois.</p> <p>La gestion forestière est donc un enjeu principal. Il faut encourager une gestion durable, planifiée et intégrée le plus possible au contexte du territoire.</p> <p>Les recettes forestières générées par cette gestion doivent permettre un réinvestissement pour assurer le renouvellement et l'amélioration des peuplements pour une production de bois d'œuvre.</p> <p>La diversification des traitements sylvicoles et la diversité en essences au sein des parcelles doit être promu quand elles sont viables et pertinentes.</p>	
Possibilités d'actions	<p><u>Gestion des forêts communales : En coordination avec l'ONF.</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir la mise en œuvre du régime forestier. Rencontrer individuellement les communes forestières non dotées d'un aménagement en vigueur et lever les points de blocages ou les interrogations. • Encourager les communes à intégrer les parcelles communales forestières ne relevant pas du régime forestier à leur forêt communale quand un enjeu « forêt ou bois » est reconnu. S'appuyer sur l'état initial des parcelles ne relevant pas du RF. • Accompagner la réalisation des programmes de coupes et travaux. Par exemple en organisant des tournées terrains « travaux » avec les élus. Lever les points de blocages quand ils existent par la mise en place de réunions de médiation. <p><u>Gestion en petites forêts privées : En coordination avec le CRPF.</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir les documents de gestion volontaires en petites forêts privées, par la mise en place d'une animation de proximité sectorisée. Ciblage des massifs par enjeu sylvicole ou environnemental, publi-postage ciblé, proposition de conseils gratuit en commune ou directement à leur domicile. • Organiser des permanences « conseils » en communes et les visites conseils. • Optimiser l'animation des secteurs cibles par la mutualisation d'opération sylvicoles entre propriétaires. • Promouvoir les outils numériques existants comme « la Forêt Bouge ». <p><u>Gestion forestière intégrée :</u></p>	

	<ul style="list-style-type: none"> • Valoriser les démarches d'intégration paysagère déjà mise en œuvre localement (forêt domaniale de Cluny et forêt communale de Cluny par exemple). Cartographier les zones forestières à enjeu paysager. Proposer des préconisations paysagères aux propriétaires concernés par le « zonage ». • Déployer l'IBP (Indice de Biodiversité Potentielle) pour permettre aux gestionnaires et propriétaires d'évaluer la biodiversité ordinaire dans leur gestion courante et mieux l'intégrer. Former à la mise en place du diagnostic IBP. • Promouvoir par l'information (action Gestion 5) la diversification des modes de gestion et valoriser des itinéraires sylvicoles viables adaptés aux enjeux globaux et locaux. • Promouvoir les débardages alternatifs sur les zonages à enjeux. <p>Vulgarisation la gestion forestière : Voir Action/Gestion 6</p>
<p>Remarques : Comparativement à la première charte forestière, l'effort de mise en place d'aménagement en forêt communale s'est considérablement réduit. Quelques jours d'animation ciblés, ONF/CCC, suffiront à la promotion d'une gestion durable par la mise en œuvre du RF.</p> <p>Les actions concernant la forêt privée se cantonneront à des massifs pré-ciblés avec comme cible principale les petits propriétaires forestiers possédant moins de 10ha. Tout ce travail de proximité permettra le déclenchement en parallèle l'action sur le regroupement foncier.</p>	

5.1.2 Action / Gestion 2

Sylviculture et gestion durable

Gestion 2	Inscrire davantage de forêts dans une démarche de certification.	Statut
		Action à évaluer/déléguer
Enjeux	<p>Alors que la consommation mondiale de produits issus de forêts ne cesse d'augmenter, la certification forestière peut jouer un rôle crucial pour garantir un approvisionnement à partir de ressources durables. Les écolabels garantissent que le bois utilisé pour la production d'un produit à base de bois respecte la gestion durable des forêts. L'intégralité de la chaîne d'approvisionnement et de distribution doit détenir la certification pour garantir un produit certifié au consommateur final. Les écolabels PEFC et FSC sont obtenues après un audit réalisé par un organisme indépendant accrédité.</p> <p>Les propriétaires du Clunisois et plus particulièrement les communes, peuvent s'inscrire dans cette dynamique. Malheureusement nos forêts communales sont encore trop peu nombreuses à valoriser leur gestion par un écolabel.</p> <p>La certification de nos forêts est d'autant plus importante parce qu'elle a un impact direct sur l'approvisionnement de nos entreprises de 1^{ère} et 2^{ème} transformation, qui lorsqu'elles sont labellisées, recherche des bois issus de forêt certifiées.</p> <p>Depuis le 16 mai 2017, le premier référentiel métropolitain de gestion forestière FSC a été promulgué, pour son déploiement en métropole. La certification FSC, plus exigeante, pourrait être un outil de mise en valeur d'une planification forestière de haute qualité pratiquée en Clunisois.</p>	

	<p>FSC, plus stricte, impose un diagnostic de la valeur de conservation initiale de la forêt alors que PEFC demande plutôt un engagement d'amélioration continue de la part des forestiers. Le système FSC permet d'arriver à un degré plus important de qualité, en imposant par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>la conservation pour la biodiversité de 5 arbres-habitat/ha et de tous les bois morts sur pied ou au sol, ainsi que, pour une unité de gestion > 500 ha, la rétention pérenne d'au moins 3% de la surface sous forme d'îlots de vieux bois dédiés à la biodiversité ;</i> - <i>la réduction drastique des possibilités de transformation des forêts semi-naturelles mélangés d'essences indigènes en plantations exotiques monospécifiques ;</i> - <i> dans le cas d'une monoculture d'exotiques existantes, restauration obligatoire d'au moins 10 % d'essences indigènes.</i>
<p>Possibilités d'actions</p>	<p><u>Forêts publiques et privées :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Communiquer et vulgariser sur la certification forestière et la gestion forestière durable d'une manière générale. <p><u>Certification des forêts communales : En coordination avec l'ONF et PEFC</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Réaliser une tournée annuelle des communes non labellisées pour promouvoir la certification PEFC (Programme for the Endorsement of Forest Certification shemes). <p><u>FSC :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Etudier l'opportunité, la faisabilité et la plus-value économique et environnementale de la certification FSC (Forest Stewardship Council) sur le territoire. Prévoir une visite du GGRFB*, certifié FSC. Recherche de propriétaires intéressés avec une gestion compatible au référentiel. Initier une démarche groupée de certification de type FSC « groupe ». Analyse d'impact de la certification FSC sur la gestion courante des propriétés intéressées.
<p><u>Remarques :</u> Cette action s'inscrit dans la démarche générale de la Communauté de Communes du Clunisois, qui souhaite valoriser par les écolabels les productions de qualités sur son territoire.</p> <p>L'enrésinement, mal intégré et implanté de manière déraisonné, a été ciblé comme un enjeu majeur par les élus de la commission forêt de la CCC. La valorisation d'une certification stricte comme FSC sur des secteurs à enjeux environnementaux ou paysager fort peut-être une solution à étudier.</p> <p>* Le GGRFB, Groupement pour une Gestion Responsable des Forêts Bourguignonnes, est un groupement public-privé qui acquiert des forêts et dont les différents membres sont la ville d'Autun, qui en est le membre principal, le Parc National du Morvan, le Conservatoire des Espaces Naturels de Bourgogne et un groupement de propriétaires forestiers.</p>	

5.1.3 Action / Gestion 3

Sylviculture et gestion durable

Gestion 3	Appréhender le changement climatique et ses conséquences sur la sylviculture Clunisoise	Statut
		A faire
Enjeux	<p>Le contexte d'incertitude climatique est une composante essentielle au devenir de nos massifs forestiers. Actuellement, cette incertitude fait reporter certains projets sylvicoles, les forestiers et propriétaires s'interrogent quant à l'adaptation des essences et la sylviculture à engager. Le climat et le régime des pluies redéfinissent les limites stationnelles et la gestion de notre essence phare de reboisement, le douglas. Il devient donc primordial d'engager une démarche locale de sensibilisation à la mise en œuvre d'une sylviculture adaptée aux stations incluant la variable du risque climatique.</p> <p>Des parcelles tests sont déjà présentes sur le territoire ou à proximité, il faut travailler à la valorisation de l'existant.</p>	
Possibilités d'actions	<ul style="list-style-type: none"> • Organiser une soirée de présentation sur le changement climatique et la gestion des forêts. • Recenser sur le territoire les dispositifs sylvicoles expérimentaux existants ou en projet. Communiquer sur leur présence et les résultats. • Recenser des peuplements en places sur le territoire potentiellement intéressants vis-à-vis du changement du climat. Communiquer sur leur présence et les résultats. • Encourager les projets de mise en place d'îlots d'essences d'avenir. Valoriser et communiquer sur les démarches. • Organiser des tournées terrains, à destination des propriétaires et gestionnaires, autour des parcelles expérimentales ou pré-ciblées comme intéressantes du fait de leur structure et/ou composition. • Sensibiliser sur la prise en compte du facteur risque climatique dans les orientations de gestion, par exemple avec des outils comme BIOCLIMSOL* développé par le CNPF. 	
<p>Remarques : Le CNPF BFC, mène une mission sur le référencement des différents dispositifs existants, avec un regard particulier sur les peuplements de douglasaies, une coordination avec leurs travaux devra être recherchée.</p> <p>Actuellement, l'implantation de nouvelles essences dans le cadre d'îlots d'avenir peuvent s'avérer non compatibles avec le DOCOB du site Natura 2000 Grosne-Clunisois. Un groupe de travail pourrait être constitué pour discuter de ce point en particulier.</p>		

5.1.4 Action / Gestion 4

Sylviculture et gestion durable

Gestion 4	Encourager et développer les actions en faveur du foncier forestier.	Statut
		Action à évaluer/déléguer
Enjeux	<p>Permettre des échanges ou des achats entre propriétaires forestiers privés ou publics de sorte à regrouper ou agrandir les propriétés forestières.</p> <p>Permettre la résorption des biens sans maître forestier et éviter leur accumulation.</p> <p>L'augmentation de la surface des propriétés permettra un plus fort taux de forêt bénéficiant de documents de gestion soit par obligation (seuil légal), soit par intérêt réel du nouveau propriétaire.</p> <p>De nombreuses forêts communales sont encore composées de biens de section, il convient de promouvoir le transfert des sections, qui bien souvent ne fonctionnent plus, à la commune. Cet enjeu s'inscrit dans une démarche de simplification foncière, de protection juridique des communes et la recherche l'équité entre habitants de communes (notamment pour l'accès à l'affouage).</p>	
Possibilités d'actions	<p>Forêts communales : Coopération CCC/ONF/URCOFOR BFC</p> <ul style="list-style-type: none"> • Inciter au déssectionnement et accompagner les communes dans cette procédure. • Reconduire la démarche de réincorporation des biens sans maître dans le domaine communal. Etudier sa mutualisation à l'échelle intercommunale. • Inciter les communes à exercer leur droit de préemption ou de préférence vis-à-vis des parcelles forestières à enjeux en ventes sur leur territoire communale. <p>Forêts privées : Coopération CRPF</p> <ul style="list-style-type: none"> • Porter des projets de regroupements foncier sur des secteurs ciblés (en lien avec l'action Gestion 1). Mettre en place une animation de proximité, effectuer un publipostage avec recueil des souhaits (vendre, acheter ou échanger, travaux groupés, etc), mettre en lien les propriétaires, accompagner les projets de transactions. • Proposer des formations thématiques sur ces secteurs. • Etudier la faisabilité d'une opération via l'Aménagement Foncier Agricole Forestier et Environnemental compétence du Département. • Mise en place d'une bourse foncière sur le site internet de la CCC. Informer et communiquer sur son existence. Promouvoir les outils numériques déjà existants comme « la Forêt Bouge ». 	
<p>Remarques : L'URCOFOR BFC, l'ONF et l'ADCOFOR soutiennent le déssectionnement des forêts communales. Ils ont également les compétences pour nous accompagner dans cette action. Notons que nous avons sur territoire, des exemples de communes ayant engagées la procédure (La-Vineuse-sur-Frégande) nous devons tirer parti de ces expériences locales.</p> <p>Le morcellement de la forêt privée est un enjeu important mais l'on sait par expérience que c'est un travail chronophage. Le ciblage des secteurs et son traitement en parallèle d'autres actions (Gestion 1) peuvent améliorer l'efficacité du rapport temps/résultats. L'action devra être bien planifiée et évaluée avant son lancement.</p>		

5.1.5 Action / Gestion 5

Sylviculture et gestion durable

Gestion 5	Former les propriétaires forestiers, les gestionnaires et le grand public sur les pratiques forestières et les enjeux locaux.	Statut
		Action d'opportunité
Enjeux	<p>Promouvoir la gestion forestière durable, valoriser la diversité des essences forestières du territoire et leurs gestions, par la formation et la sensibilisation.</p> <p>Informers les propriétaires des modes de gestion qu'il est possible de développer localement pour améliorer leurs forêts.</p> <p>Informers les propriétaires et gestionnaires sur les enjeux locaux à prendre en compte dans le cadre d'une planification forestière (eau, paysage, habitats forestiers prioritaire au titre de Natura 2000, espèces forestières protégées, etc. Mettre en place des animations et une communication adaptée aux différents publics cibles. •</p>	
Possibilités d'actions	<p style="text-align: center;"><u>Former, sensibiliser et communiquer :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Planifier des réunions d'information à destinations les propriétaires forestiers privés et des communes. • En lien avec l'action Gestion 3, organiser des tournées terrains, à destination des propriétaires et gestionnaires, autour des dispositifs et peuplements intéressants vis-à-vis du changement climatique mais aussi vis-à-vis d'autres enjeux. • Informers les propriétaires sur les possibilités de financements. • Inciter les communes forestières à adhérer à l'ADCOFOR (Association des Communes Forestières de Saône-et-Loire) pour bénéficier des cycles de formations mis en place au niveau départemental. • Etudier l'opportunité de mettre en place un marteloscope qui pourrait être un support de formation et de dialogue particulièrement adapté s'il est animé. Il pourrait cibler l'ensemble des publics selon le degré d'approfondissement (gestionnaires, propriétaires, grand public, scolaire). • Réaliser des supports de communication grand public (lettre d'information, site internet et réseaux sociaux de la CCC). 	
<p>Remarques : Marteloscope : Il s'agit d'une simulation de coupe forestière, à laquelle peuvent participer des propriétaires forestiers, des techniciens et tous les curieux. Les arbres de la parcelle forestière composant le marteloscope sont numérotés et cartographiés préalablement. Une valeur écologique et une valeur économique leur sont attribuées. Les participants notent en groupes les arbres qu'ils prélèveraient dans le cadre d'une coupe fictive. Un logiciel examine ces choix et les conséquences sur le peuplement. Les résultats permettent la discussion. En liaison avec le site Natura 2000 Grosne-Clunisois, la composante biodiversité pourrait être particulièrement mis en avant dans le cadre d'un projet de marteloscope.</p>		

5.2 VOLET : EXPLOITER ET TRANSPORTER LE BOIS DANS DE BONNES CONDITIONS

5.2.1 Action / Exploit' 1

Exploitation et transport du bois		
Exploit' 1	Mettre en place un réseau de points de rencontre des secours en forêt.	Statut
		Action à évaluer/déléguer
Enjeux	<p>Le délai moyen d'intervention des secours est d'environ 20 minutes en forêt, pour améliorer l'organisation des secours lors d'un accident en forêt et permettre à toutes les entreprises d'exploitation de mettre en œuvre pleinement le décret hygiène et sécurité des chantiers forestiers, il serait intéressant de mettre en place des points de rencontre des secours en forêt à l'image de la démarche entreprise dans le Grand Est.</p> <p>Le point de rencontre permet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une rencontre facilitée entre l'appelant et les secours, au plus près du lieu de l'accident, - d'assurer d'être sur un lieu couvert par un réseau téléphonique - une intervention rapide des secours auprès de la ou des victime(s) car le lieu sera facile d'accès, - le rassemblement sur un espace suffisamment grand des véhicules des équipes de secours. <p>La mise en place des points de rencontre est une réelle réponse aux difficultés rencontrées lors des opérations de secours en forêt. Ils diminuent les délais d'interventions et améliorent l'efficacité des secours.</p> <p>Cette action sera bénéfique à l'ensemble des intervenants et usagers en forêt : professionnels, affouagistes, chasseurs, randonneurs, etc.</p>	
Possibilités d'actions	<ul style="list-style-type: none"> • Définir, identifier et géolocaliser les points de rencontres secours en forêts. Matérialiser par panneauage les points de rencontre. Géoréférencer les points et les intégrer dans la base de données du SDIS. Communiquer sur l'action auprès des professionnels. 	
<p>Remarques : Un point de rencontre est un lieu unique, repérable dans un périmètre défini d'un massif forestier et dont les coordonnées sont connues, facile d'accès, couvert par un réseau téléphonique et ainsi permettant la rencontre entre la personne qui a donné l'alerte et les secours. Un point de rencontre est théoriquement situé dans une surface de 9 km² (3km x 3km). https://www.youtube.com/pointsecours_MSA</p>		

5.2.2 Action / Exploit' 2

Exploitation et transport du bois

Exploit' 2	Inscrire davantage l'affouagiste comme partenaires de la gestion durable, sécuriser et maintenir la pratique.	Statut
		Action d'opportunité
Enjeux	<p>La pratique de l'affouage est une pratique ancienne mais très actuelle. Il permet aux habitants d'accéder à une énergie renouvelable de proximité à faible coût. Les communes profitent de cette possibilité pour exploiter des produits de qualité secondaire et ainsi réaliser des opérations sylvicoles nécessaires qui parfois n'auraient pas pu être rentabiliser par une entreprise. L'affouage est l'exemple parfait du rôle social de la forêt par le lien entre habitant et forêt. C'est une spécificité à maintenir et consolider pour notre territoire visant le 0 carbone d'ici 2040.</p> <p>L'exploitation forestière est une activité dangereuse qui exige un savoir-faire et des équipements adaptés. Sensibiliser les affouagistes sur les règles de sécurité à appliquer lors d'une coupe affouagère et les former aux techniques d'abattages est essentielle afin de prévenir les accidents de bûcheronnage.</p> <p>L'affouage est un point de vigilance pour bon nombre de communes. Elles sont donc attentives aux points de discussion soulevés par leurs habitants affouagistes. Dans ce contexte, de l'information doit être apporté aux affouagistes, notamment sur les choix de gestion de leur commune (conversion des TSF) et l'évolution des pratiques (mise en place de cloisonnements d'exploitation), afin de prévenir les insatisfactions, pouvant mener à l'abandon de la pratique pour certains, ou à la remise en cause des choix de gestion de la commune.</p> <p>Les techniciens territoriaux de l'ONF et les communes, communiquent et échangent régulièrement sur ces sujets mais un soutien plus large pourrait leur être apporté. Une sensibilisation à large échelle pourrait s'entreprendre, pour valoriser l'action de l'affouagiste, en tant que maillon essentiel de sa forêt communale, les sensibiliser sur le fonctionnement biologique de l'arbre et l'écosystème forestier mais également soutenir les orientations de gestion des communes appliquées par l'ONF.</p> <p>Le travail pourrait se réaliser pendant les sessions de formation à la sécurité ou en complément dans le cadre de journées dédiées.</p>	
Possibilités d'actions	<p><u>Former, sensibiliser :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Prévenir les accidents de bûcheronnage en organisant des cycles de formation à destination des affouagistes du territoire (via la MSA ou la SCOP d'Arbrazed par exemple). • Organiser des réunions d'information à destination des affouagistes sur la gestion forestière durable. <p><u>Maintenir la pratique :</u> (en liaison avec l'action transfo' 5)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Suivre le niveau de pratique de l'affouage et son évolution sur la CCC. • Proposer de l'affouage façonné bord de route en massifiant la demande des communes et ainsi obtenir un chantier attractif. 	
<p>Remarques : Les cycles de formation pourront être pris en charge en partie par la Communauté de Communes du Clunisois et être ainsi proposés à l'ensemble des affouagistes du territoire. Certains outils pourraient être achetés et mis à disposition des communes et de leurs affouagistes pour</p>		

sécuriser la pratique (tourne-bille, tire fort, etc). Dans le cadre de sa politique environnementale générale, une réflexion à l'échelle intercommunale pourrait être conduite quant à la promotion de l'utilisation d'huiles de chaînes biodégradables dans le cadre des affouages en remplacement des huiles minérales polluantes. Par exemple, par la mise en place d'un système incitatif en partenariat avec des détaillants locaux.

Un « étude de faisabilité » d'affouage bord de route en ballot de 1m avait été menée en 2016 sur la commune de Mazille. Malheureusement les prix des prestations proposées n'étaient pas intéressants et compétitifs. Seulement, en proposant un lot de bois a façonné plus conséquent en groupant la commande sur plusieurs commune, le chantier deviendrait beaucoup plus intéressant pour un ETF. Des communes comme Chissey-lès-Mâcon et Mazilles serait intéressées. A noter qu'une démarche similaire est en cours de montage sur la CCSCC, coordonné par la commune de Saint-Boil.

5.2.3 Action / Exploit' 3

Exploitation et transport du bois

Exploit' 3	Faciliter la réalisation des chantiers forestiers dans de bonnes conditions tout en protégeant les infrastructures publiques à la mobilisation du bois.	Statut
		Action à planifier
Enjeux	La mobilisation des bois (abattage, débardage et transport des bois jusqu'à une usine de transformation) est une étape clé pour la valorisation de la ressource forestière et le développement de la filière économique assurant sa transformation. Cependant, la sortie des bois de forêt est parfois source de tensions entre les acteurs du territoire et est une préoccupation majeure de certaines communes, en raison des impacts pouvant être occasionnés sur la voirie ou en matière de sécurité routière. L'enjeu est donc de concilier l'activité économique des entreprises d'exploitation forestière avec les légitimes préoccupations des communes, dans le respect de la réglementation et des droits et devoirs de chacun.	
Possibilités d'actions	<p><u>Protéger la voirie publique :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place et organiser un réseau de référents communaux sachant encadrer un chantier forestier et l'utilisation des voies et chemins communaux. Former ce réseau au cadre réglementaire et à la réalisation des états des lieux de voiries préalables aux chantiers forestiers. • Continuer le travail d'homogénéisation des arrêtés municipaux réglementant l'utilisation des voiries communales et des chemins ruraux dans le cadre d'exploitations forestières. S'appuyer sur le guide du débardage et du transport de bois à l'usage des maires et élus de Bourgogne <p><u>Faciliter les chantiers :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Faciliter l'accès, aux entreprises du bois, des règles propres à chaque commune concernant la voirie. Créer par exemple un onglet spécifique sur le site internet de la CCC et des communes dédiées à la mise en ligne des arrêtés. Envisager la cartographie des réglementations. • Continuer le travail d'homogénéisation des procédures d'états des lieux de voiries sur le territoire. • Etudier l'opportunité et la faisabilité d'une dématérialisation des déclarations de chantiers via une plateforme dédiée. • Cibler des plateformes de stockage ou de transfert compatibles avec le transport de bois sur camion plateau pouvant être utilisées par les entreprises du bois. 	

	<p><u>Adapter les infrastructures :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir le renforcement des voiries classées RSB (Routes Stratégiques du Bois).
<p><u>Remarques :</u> Une retranscription cartographique des différentes réglementations communales serait pertinente mais nécessiterait un travail plus conséquent, opportunité à évaluer selon le rapport temps/bénéfices pour les entreprises.</p> <p>Deux de nos six communes concernées par une RSB ont déjà réalisées des travaux de consolidation de ces itinéraires, en vue de les rendre compatible avec l'exploitation forestière et le passage des grumiers.</p>	

5.2.4 Action / Exploit' 4

Exploitation et transport du bois

Exploit' 4	Inciter à la création raisonnée de dessertes et d'équipements de stockage.	Statut
		Action à faire
Enjeux	<p>L'enjeu principal est de faciliter la mobilisation des bois de qualité en permettant l'accessibilité aux parcelles dans de bonnes conditions.</p> <p>Suite à l'inventaire de 2018, nous pouvons estimer l'effort total d'amélioration à 620 000€ pour 16 kilomètres de routes forestières, 48 places de dépôt, 23 places de dépôt-retournement et 2 surlargeurs pour charger depuis la voie publique en sécurité.</p>	
Possibilités d'actions	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser l'émergence de projets collectifs ou individuel en animant les projets pré-ciblés par l'inventaire de 2018. Assister les porteurs de projets. • Maintenir à jour l'inventaire de 2018 selon les réalisations et les nouveaux besoins. • Recenser les points noirs dont ceux liés au franchissement des cours d'eau (en lien avec l'action / Biodiv' 2) • Accompagner l'Association Syndicale Autorisée du Massif du Guicheret dans sa gestion courante d'un réseau de desserte mutualisés. 	
<p><u>Remarques :</u> Les besoins en desserte des communes de l'UT Chalon Ouest, n'ont pas été parcourues en totalité lors du premier inventaire (peuplements forestiers avec un enjeu forestier moindre).</p>		

5.3 VOLET : PRESERVER LA BIODIVERSITE FORESTIERE

5.3.1 Action / Biodiv' 1

Biodiversité		
Biodiv' 1	Renforcer la continuité et la fonctionnalité de la trame d'arbres à haute valeur biologique.	Statut Action à planifier
Enjeux	<p>Le bois mort est crucial pour l'écosystème forestier : une espèce forestière sur quatre en a besoin pour tout ou partie de son cycle de vie. 20 à 50 % de ces espèces, dites "saproxyliques", sont menacées dans les forêts tempérées européennes. Pour sauver ces espèces, il faut conserver du bois mort en forêt, sous toutes ses formes.</p> <p>Les arbres "habitats", c'ad les arbres vieux, de gros diamètre, à cavités, à fentes ou décollement d'écorce, à cimes ou fourches cassées, à troncs fendus ou porteurs de grosses branches mortes, de lierre, de champignons ou de nids, sont également cruciaux, ils fournissent gîte et couvert à de nombreuses espèces, notamment les espèces dépendantes des cavités (oiseaux, chauves-souris, insectes et champignons). 40% des 55 espèces d'oiseaux inféodées à la forêt dépendent étroitement des cavités pour se reproduire (<i>Source MNHN, Indicateurs 2005 de gestion forestière durable</i>).</p> <p>Ces arbres se trouvent dispersés à l'intérieur de peuplements exploités et en concentration plus forte dans les îlots de vieux bois.</p> <p>La prise de conscience de cette richesse biologique liée aux vieux bois, aux arbres morts et à cavités doit s'affirmer pour admettre la part de responsabilité qui revient aux propriétaires et gestionnaires forestiers dans le maintien de la biodiversité forestière.</p>	
Possibilités d'actions	<ul style="list-style-type: none"> • Inventorier les îlots déjà présents sur le territoire et évaluer leur naturalité. Valoriser pédagogiquement les résultats. • Communiquer et valoriser les îlots « vieux bois » existants par des journées de sensibilisation et d'échange. • Etudier la fonctionnalité de la trame d'arbres à haute valeur biologique déjà existante. Travailler à son amélioration, notamment sur des zones à enjeux. • Inciter à la mise en place d'îlot de senescence ou de vieillissement volontaire ou contractuelle en forêts publiques et privées. • Mettre en lien les propriétaires et gestionnaires avec les animateurs du site Natura 2000 Grosne-Clunisois. • Valoriser le travail déjà engagé par les gestionnaires et propriétaires au profit des arbres à haute valeur biologique dans leur gestion courante. • Développer l'utilisation de l'outil IBP, en lien avec l'action Gestion 1. • Promouvoir la certification forestière en forêt privée qui impose la conservation d'arbres « biodiversité ». 	
<p>Remarques : On distingue deux types d'îlots forestiers de « vieux bois » :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les îlots de vieillissement : ce sont de parties de peuplements où l'exploitation des arbres est différée au-delà de l'âge d'exploitabilité optimal (le cycle sylvicole est prolongé jusqu'à deux fois l'âge d'exploitabilité prévu), ils se rapprochent du stade biologique de maturation; - les îlots de sénescence : ce sont de parties de peuplements laissés en libre évolution, sans exploitation et pour une durée illimitée jusqu'au stade d'effondrement. 		

Ces deux outils relèvent de philosophies différentes : les îlots de vieillissement misent sur une production de gros bois de qualité, les interventions sylvicoles seront maintenues et les produits seront exploités avant dépréciation économique. Tandis que les îlots de sénescence renoncent à tout revenu bois.

Dans le cadre d'engagements contractuels (contrats forestiers Natura 2000) des aides financières peuvent accompagner la mise en place d'îlots de vieux bois sur les communes concernées par le site Natura 2000 Grosne-Clunisois.

5.3.2 Action / Biodiv' 2

Biodiversité

Biodiv' 2	Assurer une gestion forestière propice à la préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques.	Statut
		A faire
Enjeux	<p>La gestion des milieux aquatiques est une compétence obligatoire de la Communauté de Communes du Clunisois. La charte forestière peut participer de manière active à l'exercice de cette compétence, en accompagnant la préservation de cette ressource fragile par la forêt. La forêt jouant un rôle primordial dans la protection de la qualité des eaux. Accompagné de la multitude des organismes vivant des sols forestiers, elle agit comme un véritable filtre actif, par des processus chimiques complexes qui débarrassent l'eau de ses polluants (pesticides, nitrates...).</p> <p>Des espèces protégées comme l'écrevisse à pattes blanches, en danger critique d'extinction en Bourgogne, sont intimement liées aux cours d'eau en zone forestière car elles y trouvent la qualité d'eau, la température fraîche et constante, des berges naturelles nécessaire à son maintien.</p> <p>En forêt, les zones humides peuvent prendre des formes variées : d'origine artificielle, des fonds de vallée aux eaux stagnantes, des mares forestières d'origine naturelle (poche argileuse), des fossés, etc. Ces zones humides renferment un grand nombre d'habitats reconnus pour leur haute valeur écologique, d'espèces animales et végétales spécifiques dont la plupart bénéficient d'un statut de protection. Nous devons agir contre l'eutrophisation et le comblement de ces milieux.</p> <p>L'activité forestière a donc un rôle majeur dans la préservation des milieux aquatiques. Elle peut engendrer lors des travaux, des ruissellements préjudiciables, dégrader les berges et les peuplements de bordure de cours d'eau ou bloquer la circulation indispensable aux espèces lors de la mise en place d'ouvrages temporaires ou le comblement par les rémanents d'exploitation.</p>	
Possibilités d'actions	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre l'animation de la mise à disposition des kits de franchissements temporaire des cours proposées par la CCC. • Inventorier et équiper les points de passage sur cours d'eau en dispositifs franchissement permanent. • Compléter les inventaires existants des mares forestières du territoire et les caractériser et proposer un programme de restauration. Prioriser ce travail sur le zonage à enjeu du site Natura 2000 Grosne-Clunisois. 	

	<ul style="list-style-type: none"> • Cartographier les zones forestières à enjeu « eau ou zones humides ». Apporter des préconisations techniques sur ces zonages aux propriétaires et gestionnaires (conservation des rémanents, limiter les andains, maintien d'une lisière boisée feuillue en bordure de cours d'eau, contrat Natura 2000 « débardages alternatifs » etc). • Valoriser et communiquer sur les démarches de renaturation de forêts humides entreprises sur le territoire (plantation d'aulnaie en remplacement d'essences exotiques). • Communiquer sur le rôle de la forêt dans le cycle de l'eau. • Proposer des formations à destination des élus et entreprises forestières sur la préservation et la réglementation liée au cours d'eau et zones humides.
<p>Remarques : Un contrat Natura 2000 est mobilisable pour la prise en charge des frais engagés, à hauteur de 80 à 100%, pour la restauration de mares forestières.</p> <p>Un contrat Natura 2000 est mobilisable pour la prise en charge des frais engagés, à hauteur de 80 à 100%, pour compenser le surcoût d'un débardage alternatif sur des zones à enjeux.</p> <p>Etudier en liaison avec le LaboBois de l'ENSAM la réalisation d'un prototype de pont en Douglas pour équiper les passages à gué inventoriés.</p>	

5.3.3 Action / Biodiv' 3

Biodiversité

Biodiv' 3	Accompagner la préservation des espèces forestières remarquables et leurs habitats.	Statut
		Action à planifier
Enjeux	<p>Le territoire du Clunisois recense des espèces remarquables* et emblématiques comme le sonneur à ventre jaune, l'écrevisse à pattes blanches, des espèces de chauve-souris, des rapaces tels que l'Aigle Botté, le Circaète Jean-le-Blanc, etc. La plupart font l'objet d'une protection et d'un suivi particulier sur le périmètre du site Natura 2000 «Bocage, forêts et milieux humides du bassin de la Grosne et du Clunisois».</p> <p>Certaines de ces espèces patrimoniales sont intimement liés à l'écosystème forestier et ses milieux associés, il faut donc veiller à éviter les perturbations pendant les périodes sensibles de leur cycle vital.</p> <p>Le respect de périodes et périmètres de quiétude, sans interventions sylvicoles ou touristiques, est favorable à de nombreuses espèces d'oiseaux. La préservation des chiroptères, insectes saproxyliques, oiseaux cavernicoles, etc. s'effectue à travers la mise en place et le maintien d'une trame vieux bois. Leurs protections passent aussi par l'amélioration des connaissances. En effet, il est essentiel d'avoir un état des lieux initial, des données précises de présence des espèces pour pouvoir anticiper, réorienter si besoin la gestion forestière courante. La prise en compte du patrimoine naturel passe aussi par la sensibilisation, la diffusion de l'information auprès des acteurs locaux, par exemple à travers des guides techniques à destination des gestionnaires forestiers.</p> <p>La protection de la multitude d'espèces forestières entraîne parfois des difficultés en termes de choix de gestion. Protéger une espèce cible peut nuire à d'autres espèces protégées. Il devient alors utile de hiérarchiser les priorités</p>	

	<p>et les mesures de gestion proposées en concertation avec les organismes de protection et suivi des espèces.</p> <p>Les populations de sangliers connaissent une expansion démographique, cela ne pose pas de problème tant que la densité de leurs populations n'excède pas la capacité d'accueil de la forêt. Des déséquilibres, risque d'avoir des effets négatifs sur la diversité faune-flore. Les impacts directs sont la surconsommation des végétaux du sous-bois (fruits, rhizomes, tiges) et la destruction directe de nids d'espèces nichant au sol (prédation). Maîtriser leur influence sur le milieu naturel est aussi un enjeu de conservation.</p>
<p>Possibilités d'actions</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer les connaissances sur les espèces forestières du territoire. • Accompagner des actions spécifiques de sauvegarde en faveur d'espèces forestières remarquables. • Accompagner la démarche du site Natura 2000 « Bocage, forêts et milieux humides du bassin de la Grosne et du Clunisois » pour la conservation des habitats et espèces forestières d'intérêts communautaire. <i>Maintenir les murets en forêt, créer des milieux de substitution pour la reproduction du sonneur lors de travaux sylvicoles et d'exploitation, limiter les plantations monospécifiques d'essences exotiques sur les forêts des territoires de chasse des chauves-souris, maintenir et augmenter le nombre d'arbres à cavités etc.</i> • Travailler sur la préservation et la fonctionnalité des corridors de déplacements identifiés dans la sous trame forêt du SRCE et agir sur les obstacles identifiés (traversée du col du loup, ligne TGV, etc). • Sensibiliser les propriétaires et gestionnaires sur la diversité de nos habitats forestiers, de la biodiversité forestière ordinaire et remarquable du territoire par des journées de formations et l'édition d'un guide. • En liaison avec l'action Espace 1 vulgariser sur l'équilibre forêt/gibier.
<p>Remarques : Espèces remarquables* : Espèce protégée au titre du code de l'environnement, rare ou vulnérable qui figure notamment dans les listes réglementaires nationales et régionales d'espèces protégées et dans les listes rouges d'espèces menacées.</p>	

5.4 VOLET : TRANSFORMATION ET ECONOMIE DU BOIS

5.4.1 Action / Transfo' éco' 1

Transformation et économie du bois		
Transfo' éco' 1	Accompagner les entreprises et valoriser les savoir-faire locaux.	Statut Action à planifier
Enjeux	<p>La filière bois est particulièrement fragmentée, et nos entreprises de 2^{eme} transformations ont peu d'interactions. Les entreprises souvent de petites tailles, n'ont pas toujours le temps de communiquer et valoriser leurs activités.</p> <p>Lorsqu'un particulier recherche un produit local, ou une entreprise locale, il ne sait pas toujours où s'adresser car il n'existe pas de recensements exhaustifs.</p> <p>Pour consolider notre tissu d'entreprises, il est important de développer des synergies interterritoriales.</p>	
Possibilités d'actions	<ul style="list-style-type: none"> • Caractériser les entreprises et inventorier nos savoir-faire. Connaître les besoins et difficultés de nos entreprises. Accompagner leur projet de développement. Cet inventaire des compétences sera également utile à la réalisation de l'action/ transfo' éco' 2. Il est en effet important de déterminer les produits bois disponibles et le savoir-faire de nos entreprises pour choisir des systèmes constructifs réalisable localement. • Engager une dynamique « Pensez Artisans Bois du Clunisois » par l'édition d'outils de référencement ou d'un catalogue produit à destination des prescripteurs et des particuliers. • Entretenir et confirmer le lien entre le Labo Bois de l'ENSAM et les entreprises locales. Valoriser les travaux du laboBois auprès de nos entreprises. • Initier le rapprochement entre entreprises par l'incitation à une mise en commun d'outils techniques en « dormance », administratifs ou promotionnels. • Créer une dynamique associant entreprises et designers du Clunisois pour la conception de produits avec nos essences locales. 	
<p>Remarques : Le territoire est riche en entreprises de seconde transformation mais l'analyse des formes d'interaction entre filière bois et territoire à l'échelle de la communauté de communes du clunisois, réalisée par Mariama SARR, a démontré que nos entreprises du bois ont une notion de territoire différente de nos limites périmétrales. Chaque artisan à son propre territoire d'approvisionnement, sa propre zone de chalandise, le périmètre de la CCC n'est pas reconnu.</p> <p>La communication de notre projet de territoire devra se faire au plus près des entreprises, pour leur appropriation. Un rapprochement entre notre territoire d'action politique et les entreprises du bois doit être réfléchi.</p>		

5.4.2 Action / Transfo' éco' 2

Transformation et économie du bois

Transfo' éco' 2	Développer l'utilisation du bois local dans la construction et les aménagements intérieur.	Statut Action à planifier
<p>Enjeux</p>	<p>En privilégiant le bois dans leurs bâtiments publics, les collectivités contribuent ainsi à répondre aux objectifs de développement durable définis au niveau national et européen, et permettent de consolider les filières et emplois locaux. Il sera intéressant de rappeler, qu'il y a différentes façons d'intégrer du bois, dans la structure, l'habillage extérieur (bardage), l'isolation et le mobilier intérieur ou extérieur.</p> <p>Cependant pour les collectivités, il est parfois difficile d'intégrer la notion de bois local dans le respect de l'ordonnance des marchés publics. Les accompagner est primordiale pour surmonter ces étapes.</p> <p>La construction de bâtiments agricoles, stockages ou stabulations, sont également à cibler, ils sont d'ailleurs de plus en plus souvent construits en bois. Le bois permet une meilleure intégration paysagère de ces bâtiments. Mais une attention particulière doit être portée quant à la provenance de la ressource utilisée.</p> <p>Les constructions et extensions bois se démocratisent chez les particuliers, il est important d'observer la dynamique sur notre territoire et favoriser l'émergence de ce système constructif.</p>	
<p>Possibilités d'actions</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Effectuer une veille sur les projets de bâtiments de nos collectivités pour anticiper et inclure en amont le bois local. • Accompagner les porteurs de projets notamment dans la rédaction des cahiers des charges pour faciliter l'intégration de bois locaux dans les marchés publics. • Promouvoir la construction bois à destination des particuliers. Lever, quand ils existent, les craintes que certaines municipalités pourraient avoir concernant la maison bois. Organiser des visites de maisons témoins du territoire en transversalité avec nos missions urbanismes et habitats. En lien avec l'action transfo' éco' 1, réfléchir à l'édition d'un press-book. • Effectuer une veille sur la dynamique de construction en bois sur le territoire, via l'analyse des demandes et dossiers déposés auprès de notre service instructeurs. • En lien avec notre action transfo' éco' 3, travailler à la conservation d'une capacité de sciage (fixe ou mobile) au plus près de la ressource et des porteurs de projets permettant le maintien et la promotion de l'autoconsommation. 	
<p>Remarques : L'efficacité de cette action réside dans notre capacité à prendre les projets en amont pour inclure la commande du bois local dans la définition du projet. Dans l'idéal, il faudra l'inclure dès la rédaction du programme. La ressource bois et savoir-faire du territoire influenceront sur le choix et les caractéristiques de la structure du bâtiment. Plus le projet sera traité en amont, plus l'approvisionnement local pourra être intégré et on évitera ainsi les situations de rattrapage.</p>		

L'Union Régionale des Communes forestières BFC, spécialiste du bois local dans la construction et de l'accompagnement des collectivités sera un partenaire essentiel pour cette action.

Le recensement des projets de communes pourra s'effectuer, en concertation avec nos missions habitat et transition, lors d'audits énergétiques ou de rénovations, ou par simple questionnaire à destination des mairies.

5.4.3 Action / Transfo' éco' 3

Transformation et économie du bois

Transfo' éco' 3	Développer la transformation du bois en circuits courts et de proximité	Statut
		Action à faire
Enjeux	<p>Dans un contexte de développement de l'habitat durable, de limitation de l'impact environnemental du transport et du maintien de la prospérité économique de nos entreprises, le développement de la transformation de matériaux bois de proximité est un enjeu pour le territoire.</p> <p>Ce projet confortera l'action transfo' 2 qui vise à intégrer davantage de bois local dans la construction, la rénovation et l'aménagement de notre bâti.</p>	
Possibilités d'actions	<ul style="list-style-type: none"> • Encourager et accompagner les rapprochements amont - 1ère transformation - 2ème transformation à l'échelle du territoire ou entre territoires limitrophes. • Travailler à la conservation d'une capacité de sciage (fixe ou mobile) au plus près de la ressource et des porteurs de projets permettant le maintien et la promotion de l'autoconsommation. 	
<p>Remarques : Le territoire ne détient plus qu'un atelier fixe de sciage (Gonneaud J-N), il est important de veiller à la conservation de ce maillon essentiel de la transformation. Des tournées de sciages mobiles sont également proposées l'initiative de la SCOP d'Arbrazed, ces tournées sont à encourager et développer sur le territoire</p>		

5.4.4 Action / Transfo' éco' 4

Transformation et économie du bois

Transfo' éco' 4	Développer la production de carrelet LVL comme nouveau débouché à haute valeur ajoutée pour les chênes de qualité secondaire.	Statut
		Action à faire
Enjeux	<p>Les entreprises de la 2^{ème} transformation utilisent de plus en plus de bois techniques et transformés. La ressource en chênes de qualités secondaires est actuellement peu et mal valorisée, elle constitue un gisement considérable qui pourrait être mobilisé pour la construction. Une pré-étude sur l'identification de procédés de valorisation a été réalisée par le LaBoMaP de l'ENSAM de Cluny, elle montre que le déroulage de ces bois pour la production de carrelets LVL, destinés à la fabrication de menuiseries, représente une piste intéressante pour la valorisation des chênes secondaires, voire des bois de taillis (faibles diamètres et formes flexueuses).</p> <p>La CCC a étudié, en s'appuyant sur les compétences et les moyens du LaBoMaP, l'opportunité de production de carrelets LVL de chênes dans le Clunisois, dans une perspective de développement économique local. Cette première étude montre des résultats intéressants en termes de propriétés mécaniques et thermiques des carrelets LVL.</p>	
Possibilités d'actions	<ul style="list-style-type: none"> • Etude de marché et étude de faisabilité technico-économique d'un site mutualisée carrelets LVL – bois énergie. • Consolider et monter un groupe d'échanges d'entreprises en vue : d'une mutualisation des outils de production et le développement du produit 	
<p>Remarques : Les contours économiques de marchés et de production restent à éclaircir. Il faudra bien veiller à trouver des débouchés rémunérateurs au carrelet LVL, qui répondent aux besoins de la 2^{ème} transformation. En sachant que la production de ces bois technique est devenue très concurrentielle.</p>		

5.4.5 Action / Transfo' éco' 5

Transformation et économie du bois

Transfo' éco' 5	Faire du bois énergie un levier de notre transition énergétique	Statut
		Action à faire
Enjeux	<p>Le bois-énergie est notre principale source de chaleur renouvelable consommé sur le territoire et un des leviers principaux pour diminuer notre dépendance aux combustibles fossiles. Le territoire est fortement boisé et produit traditionnellement une forte proportion de bois de feu. La disponibilité en bois permet d'envisager une alimentation territoriale aisée des projets.</p> <p>Compte tenu de notre ambition et politique 0 carbone en 2040, le changement rapide des systèmes de chauffages doit être prioritaire. Le développement du bois énergie doit concerner le secteur privé (particuliers et entreprises) et public. Il sera promu sous ces différentes formes (bûches, plaquettes, granulés).</p> <p>Les chaufferies bois peuvent être individuelles, par bâtiment, ou alimenter un réseau de chaleur. Les réseaux de chaleur sont performants mais ne sont pas forcément adaptés à la majorité de nos communes rurales et leur habitat diffus. Sur le territoire de la charte forestière, quelques communes sont équipées d'une chaufferie, mais la structuration d'une filière locale d'approvisionnement en bois énergie sera favorisée par le développement de la consommation, et les collectivités peuvent impulser cette demande.</p> <p>Plusieurs freins sont souvent identifiés en communes à la mise en place de chaufferies bois, particulièrement à plaquettes : manque d'information sur le bois énergie, changement en urgence du mode de chauffage lors de panne, inquiétude sur la charge de suivi et d'entretien, crainte sur la gestion de l'approvisionnement, pas assez de place etc.</p>	
Possibilités d'actions	<ul style="list-style-type: none"> • Vulgariser l'utilisation du bois énergie auprès des élus par l'organisation de visites de terrains (filiale en régie de Saint-Seine-l'Abbaye, ERE 43, réseau de Joncy, etc). • Communiquer et valoriser les retours d'expériences des installations déjà présentes sur la CCC. • Développer le nombre de chaufferies bois en effectuant une campagne d'études de préfiguration et de faisabilité mutualisée, coordonnée à l'échelle communautaire. • Veiller à un approvisionnement des chaufferies du territoire en bois local et issu de forêts gérées de manière durable. <ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir le chauffage individuel au bois auprès des particuliers. • Etudier l'opportunité de création d'une société collaborative de bois énergie monter pour répondre aux demandes de prestation d'affouage façonnée et lever des points de blocage sur des lots invendus • Etudier les opportunités de développement de projet bois énergie (séchage artificiel, plateforme bois, gestion de chaufferies bois, fabrication de granulés locaux ou buchette comprimées, etc). 	

Remarques : Une coordination avec la Communauté de Communes SCMB pourrait être envisagée.	

5.4.6 Action / Transfo' éco' 6

Transformation et économie du bois

Transfo' éco' 6	Valoriser le stockage carbone de la forêt et la filière bois du territoire	Statut
		Action d'opportunité
Enjeux	<p>L'accord de Paris a confirmé l'importance de la séquestration carbone dans la lutte contre le changement climatique.</p> <p>Notre territoire vise la neutralité carbone à l'horizon 2040, estimer les stocks et les flux de carbone des sols, des forêts et des produits bois à l'échelle de la CCC permettra de mieux connaître les efforts à réaliser.</p>	
Possibilités d'actions	<ul style="list-style-type: none"> Faire un diagnostic carbone des forêts et des produits bois à l'échelle d'un territoire. Réfléchir à un projet de compensation carbone entre industriels et forestiers locaux. Mettre en place des parcelles forestières vitrines « itinéraire Carbone + ». 	
Remarques : S'appuyer sur l'outil ALDO de l'ADEME pour effectuer le diagnostic.		

5.5 VOILET : ESPACE ET USAGES

5.5.1 Action / Espace 1

Espace et usages		
Espace 1	Concilier les différents usages de l'espace forestier et améliorer les échanges entre acteurs.	Statut
		Action à faire
Enjeux	<p>La forêt est un espace soumis à une multitude d'usages mais les conflits d'usages existent en forêt, entre propriétaires, entreprises de travaux forestiers, transporteurs, habitants, collectivités, professionnels du tourisme, randonneurs, vététistes, cavaliers, chasseurs... Ces conflits viennent souvent d'un manque de communication entre acteurs ou, parfois, de maladresses de part et d'autre.</p> <p>Une meilleure compréhension des actions de gestion forestière, de tous les usages de la forêt et un échange entre parties prenantes est nécessaire.</p> <p>Les élus locaux par leur rôle de gestionnaire d'un territoire, leur rôle de propriétaire forestier, leur rôle de maître d'ouvrage, peuvent jouer un rôle majeur de médiation. Les élus locaux doivent être sensibilisés à la filière bois du Clunisois par la rencontre de ces acteurs. Cette transmission de connaissances sur la filière forêt-bois favorisera l'intégration des questions forestières dans les différentes politiques communales de développement.</p>	
Possibilités d'actions	<ul style="list-style-type: none"> • Organiser des rencontres élus/professionnels afin de faire connaître les savoir-faire du territoire, améliorer les échanges et créer une relation entre élus et acteurs de la forêt. • Communiquer et échanger sur les démarches éco-responsables, respectueuse de l'environnement, des propriétaires et des usagers à adopter dans le cadre des diverses activités pratiquées en forêt. • Organiser des temps d'échanges entre parties prenantes. • Communiquer auprès du public sur le rôle de la chasse sur l'équilibre forêt-gibier. • Proposer des réunions d'information sur la gestion forestière auprès des chasseurs du territoire. 	
Remarques :		

5.5.2 Action / Espace 2

Espace et usages		
Espace 2	Préserver l'identité paysagère du Clunisois.	Statut
		Action à évaluer/déléguer
Enjeux	<p>La CCC présente une grande diversité de paysages façonnés par les formations géologiques : les massifs calcaires, les roches cristallines, les pentes des reliefs et les vallées plus ou moins encaissées composent autant d'expositions sur des affleurements géologiques variés qui génèrent la diversité des paysages et des milieux naturels.</p> <p>Ce paysage du Clunisois a une place importante en façonnant l'identité même de ses habitants. Même si un paysage évolue perpétuellement, les changements doivent être contenue et progressif, pour que les habitants puissent intégrer ces modifications.</p>	
Possibilités d'actions	<ul style="list-style-type: none"> • Définir le volet forestier du projet de plan paysage de la CCC. • Suivre l'évolution des massifs forestiers (reboisement allochtone, enrichement...). • Valoriser les démarches d'intégration paysagère déjà mise en œuvre localement (forêt domaniale de Cluny et forêt communale de Cluny par exemple), liaison avec l'action Gestion 1. 	
<p>Remarques : La CCC est lauréate d'un AAP Plan Paysage qu'elle mettra en œuvre pendant au premier semestre 2021.</p>		

5.5.3 Action / Espace 3

Espace et usages

Espace 3	Lutter contre les dépôts sauvages illégaux en forêt et milieux naturels	Statut
		Action à faire
Enjeux	Le maire est la première autorité de police compétente pour lutter contre les dépôts illégaux de déchets, mais les communes du territoire sont souvent démunies pour faire face aux déchets sauvages constatés et quant aux procédures à suivre lors d'un constat de dépôts sauvages.	
Possibilités d'actions	<ul style="list-style-type: none"> • Faire un état des lieux des points sensibles et des communes impactées. • Initier la constatation des dépôts par le remplissage d'une « fiche dépôt sauvage ». • Analyser le phénomène et initier des moyens de lutte (usage de piège photo, procédure réglementaire...). • Former les élus à la constatation et aux procédures de sanctions à entreprendre. 	
Remarques :		

5.5.4 Action / Espace 4

Espace et usages

Espace 4	Développer le tourisme vert par la forêt	Statut
		Action à faire
Enjeux	<p>Le Clunisois dispose d'un réseau de chemins de toutes catégories, (GR, balades vertes, St Jacques, Assises...) qui a fait l'objet de grands chantiers de mise en valeur dans les années 2000. L'essentiel de cette mise en valeur a consisté à se mettre en conformité avec le réseau départemental des Balades Vertes permettant à chaque commune de baliser de façon normée une ou plusieurs boucles sur son territoire. Le réseau GR a poursuivi son développement national.</p> <p>Fort d'un territoire rural à haute valeur paysagère et historique le Clunisois souhaite asseoir son tourisme sur les valeurs du développement durable. Les</p>	

	<p>activités de randonnée sont en droite ligne de cet objectif et devront faire face à un engouement toujours plus marqué des touristes dans les années à venir. Ces visiteurs, en grande majorité issus de mondes urbains ont besoin disposer d'une offre de randonnée structurée, lisible, durable et fiable.</p> <p><u>Balisage</u> : le balisage national a été revu à de multiples endroit et le linéaire reste bien tenu. Le balisage local « balade vertes » présente, en fonction des communes, un certain nombre de défaillances. L'entretien est irrégulier en fonction des communes et pas toujours aisé pour les communes. Il est parfois difficile de promettre une belle randonnée à des visiteurs et de ne pas savoir si l'état du chemin est bon. Il arrive très régulièrement que l'office de tourisme enregistre des retours négatifs.</p> <p><u>Chemins</u> : d'une manière générale et en temps normal, les chemins sont plutôt bien entretenus par les communes. Il reste que ponctuellement certains entretiens difficiles ou irréguliers gênent la continuité d'itinéraires. Par ailleurs le modèle de gestion communal des balades vertes a poussé à la création de boucle autour des villages qui ne franchissent pratiquement jamais la limite communale. Certaines communes ne disposent par ailleurs d'aucun réseau balisé.</p> <p><u>Supports de promotion/ médiation</u> : Deux types de supports ont été créés à la suite de la mise en valeur des années 2000 et ne sont plus d'actualité : des rando fiches uniques par boucle et une grande carte appelée Cartoguide.</p> <p>Sur la base de ce constat un groupe technique communautaire a permis depuis quelques mois de tracer un réseau communautaire répondant aux nouveaux besoins : sélection de plus de 250 Km de boucles existantes, liaison entre elles sur 10Km, le tout en cohérence générale avec le réseau GR qui quadrille le territoire.</p> <p>Il s'agit dorénavant de mettre en œuvre ce plan en investissement et de fonctionnement.</p>
<p>Possibilités d'actions</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Baliser 250 km de balades vertes à vocation touristique. Créer, baliser et installer de la signalétique pour les itinéraires de liaison (9.5 km) permettant d'obtenir un maillage territorial. Inscrire les nouveaux itinéraires au PDIPR. • Amorcer le remplacement des poteaux en pin traité autoclave par des poteaux en douglas • Remettre en état d'utilisation des chemins dégradés ne permettant pas une utilisation correcte du chemin pour de la randonnée (un très faible linéaire est concerné). • Équiper les 100 premiers kilomètres des 250 sélectionnés d'une solution numérique d'orientation-guidage.
<p>Remarques : L'application d'auto-guidage de type Runnin City permettra de suivre son chemin tout en bénéficiant d'une médiation avec thématisation, points d'intérêt commentés, lecture de paysages et information sur la faune et la flore ou bien pratique (eau potable...). Par ailleurs l'application pourra permettre un alerte incident en localisation GPS, qu'elle soit chute du randonneur ou présence d'embûche sur le chemin (en lien avec le dépanneur vu plus haut). L'application permettra également de rejoindre la boucle la plus proche depuis son lieu d'hébergement et ce par le meilleur chemin possible.</p>	

5.5.5 Action / Espace 5

Espace et usages

Espace 5	Renforcer les pratiques agro-sylvicole	Statut
		Action à évaluer/déléguer
Enjeux	<p>L'agroforesterie désigne les pratiques, nouvelles ou historiques, associant arbres, cultures et/ou animaux sur une même parcelle agricole, en bordure ou en plein champ. Ces pratiques comprennent les systèmes agro-sylvicoles mais aussi sylvo-pastoraux, et les pré-vergers. (<i>Source Association Française d'Agroforesterie AFAF</i>).</p> <p>L'agroforesterie et plus généralement l'intégration d'arbres dans les systèmes agricoles, présente de nombreux atouts. Tout d'abord, cela contribue à améliorer la production des parcelles cultivées. Celle-ci est diversifiée par le potentiel de production des arbres : bois d'œuvre, bois énergie, fruits, paillage, litière ; ce sont autant de ressources valorisables directement dans l'exploitation ou par la vente.</p> <p>Des plus, les arbres participent à l'amélioration du climat en stockant du carbone, mais également en créant des micro-climats plus favorables aux cultures et aux animaux grâce notamment à leur ombre et leur effet brise-vent.</p>	
Possibilités d'actions	<ul style="list-style-type: none"> • Recenser et mettre en valeur les pratiques agro-sylvicole existantes du Clunisois. • Elaborer des diagnostics et des plans de gestion du bocage à l'échelle de l'exploitation agricole. • Accompagner des initiatives de gestions ou replantation de formations arborées. 	
<p>Remarques : Les secteurs prioritaires à la reconstitution du bocage pourraient être les corridors arborés intra-forestiers identifiés dans le SRCE.</p>		

5.6 ANIMATION DE LA CHARTE

Animation	
	Animer la charte et mettre en œuvre le programme d'actions
Enjeux	<p>Afin de permettre la mise en œuvre efficace du programme, il est nécessaire que la CCC maintienne la fonction d'animateur au sein de son organigramme. L'animateur travaille pour faire en sorte que les projets issus du territoire (entrepreneuriat privé, initiatives communales, projets collectifs, projets d'intérêt général, etc) puissent être réalisés. La politique forestière territoriale est intégrée et complète, l'animateur est alors garant des équilibres et des synergies afin de mettre en œuvre le projet de façon cohérente. Par ailleurs, en cours de programme, l'animateur suivra la réalisation des actions en collaboration avec les partenaires et proposera des éléments pour une révision future de la CFT.</p>
Actions	<ul style="list-style-type: none">• Poursuivre l'animation en place, par le maintien d'un poste dédié.• Poursuivre une animation conjointe avec les projets agricoles, énergétique, urbanistique, économique, environnementaux et de développement rural engagés par la CCC, ce qui permet de poursuivre une bonne intégration de la problématique forestière dans les différentes démarches du territoire.• Intervenir sur demande des organismes compétents (DDT, DRAAF, DSF par exemple) pour relayer toutes informations nécessaires auprès des personnes concernées• Promouvoir et communiquer sur la charte forestière.• Accompagner les porteurs de projets.• Engager la mise en œuvre du programme.
<u>Remarques :</u>	

6 PARTENAIRES

Le Président de la Communauté de Communes du Clunisois

DELPEUCH Jean-Luc

Le 18/12/2020

Le Président de l'Office du Tourisme de Cluny et du Clunisois

DE JAVEL Alain

Le 18/12/2020

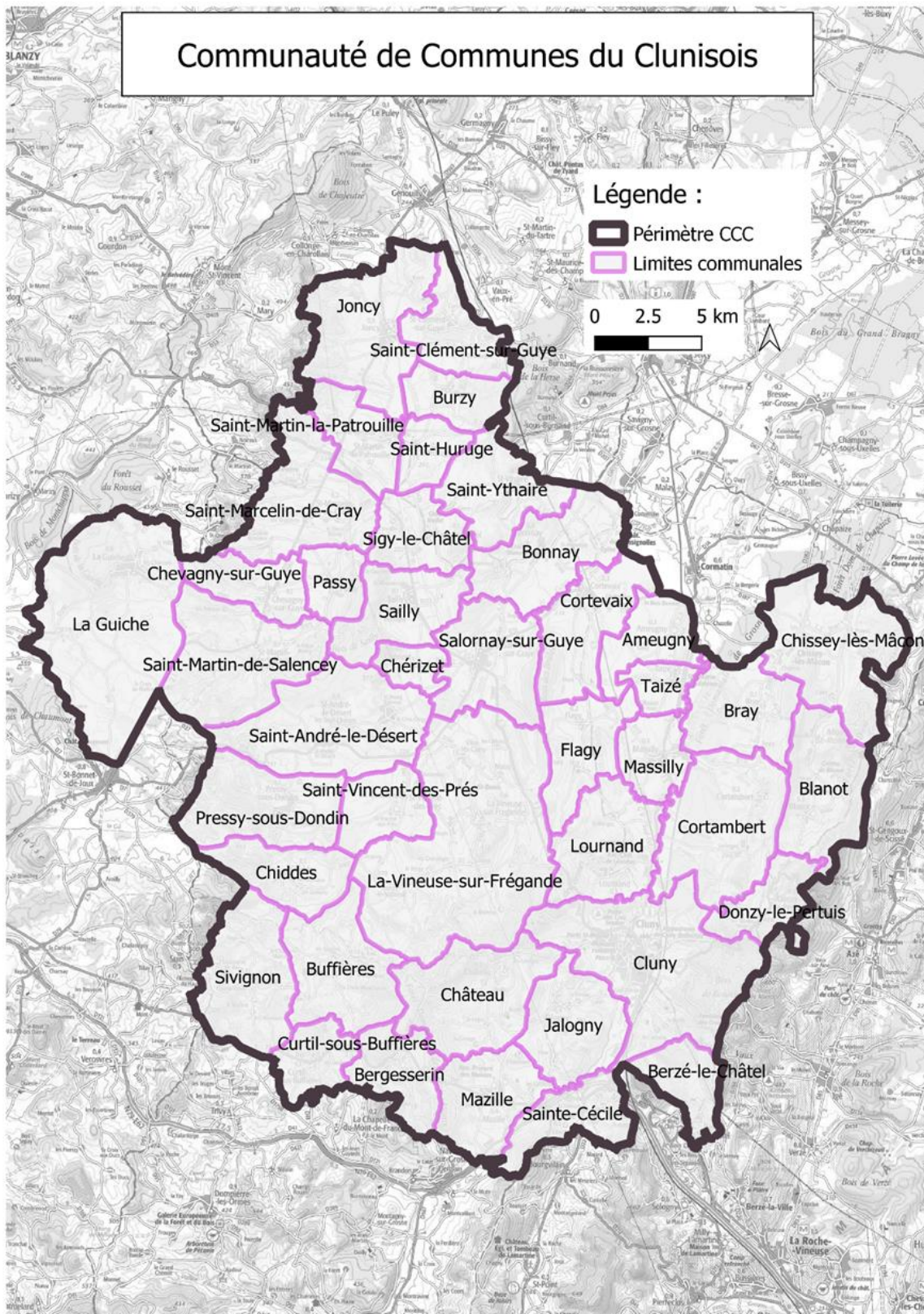
Le Président du COPIL du Site Natura 2000 « Bocages, forêts et milieux humides du bassin de la Grosne et du Clunisois »

BONNETAIN François

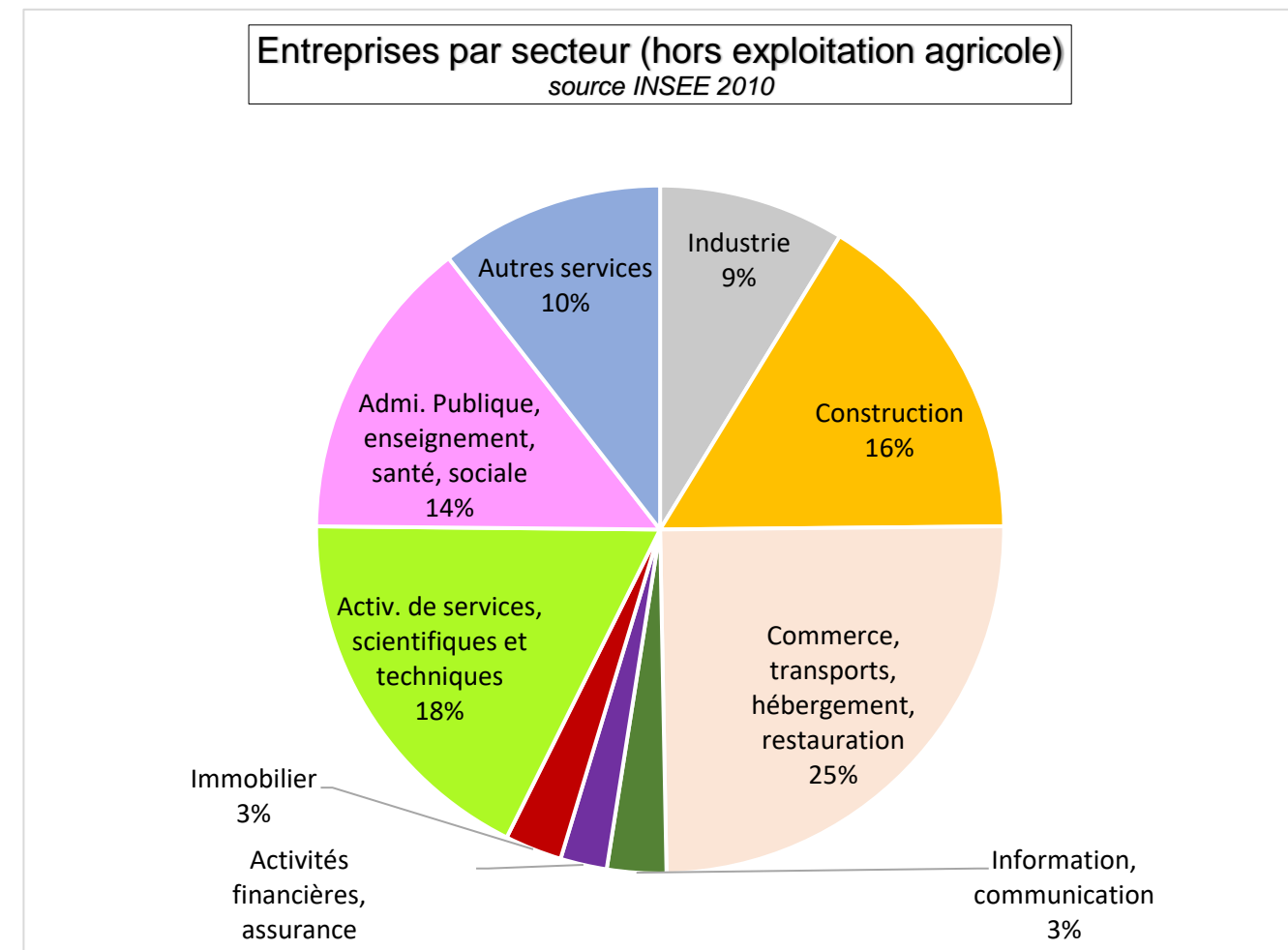
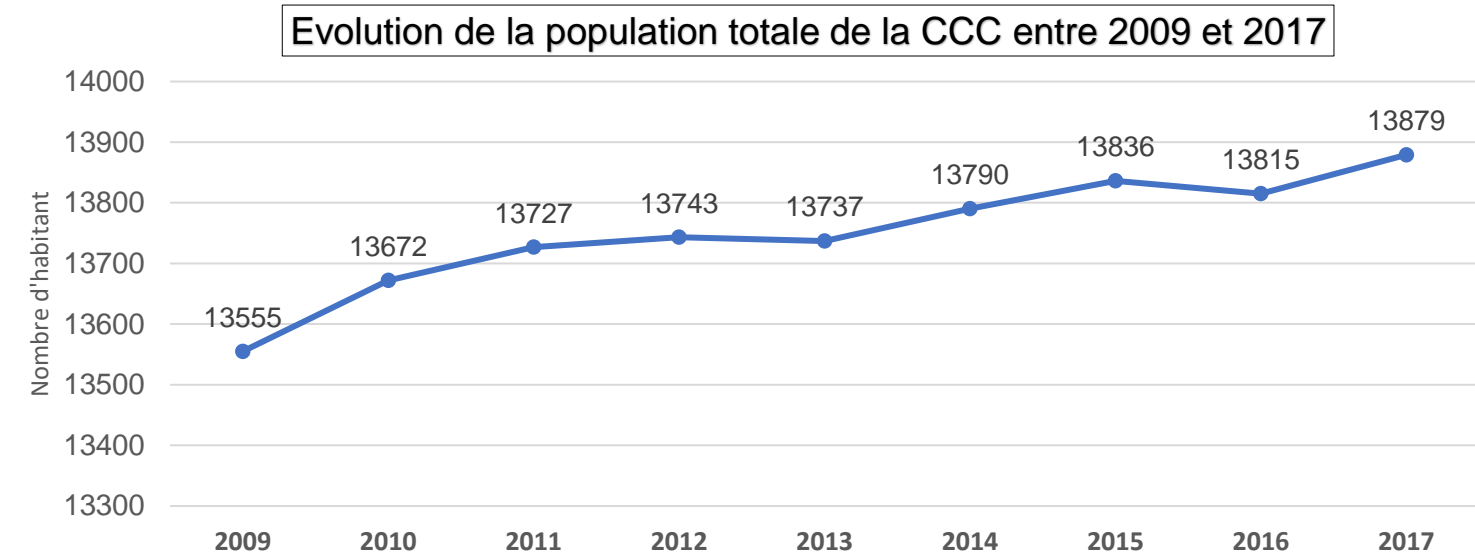
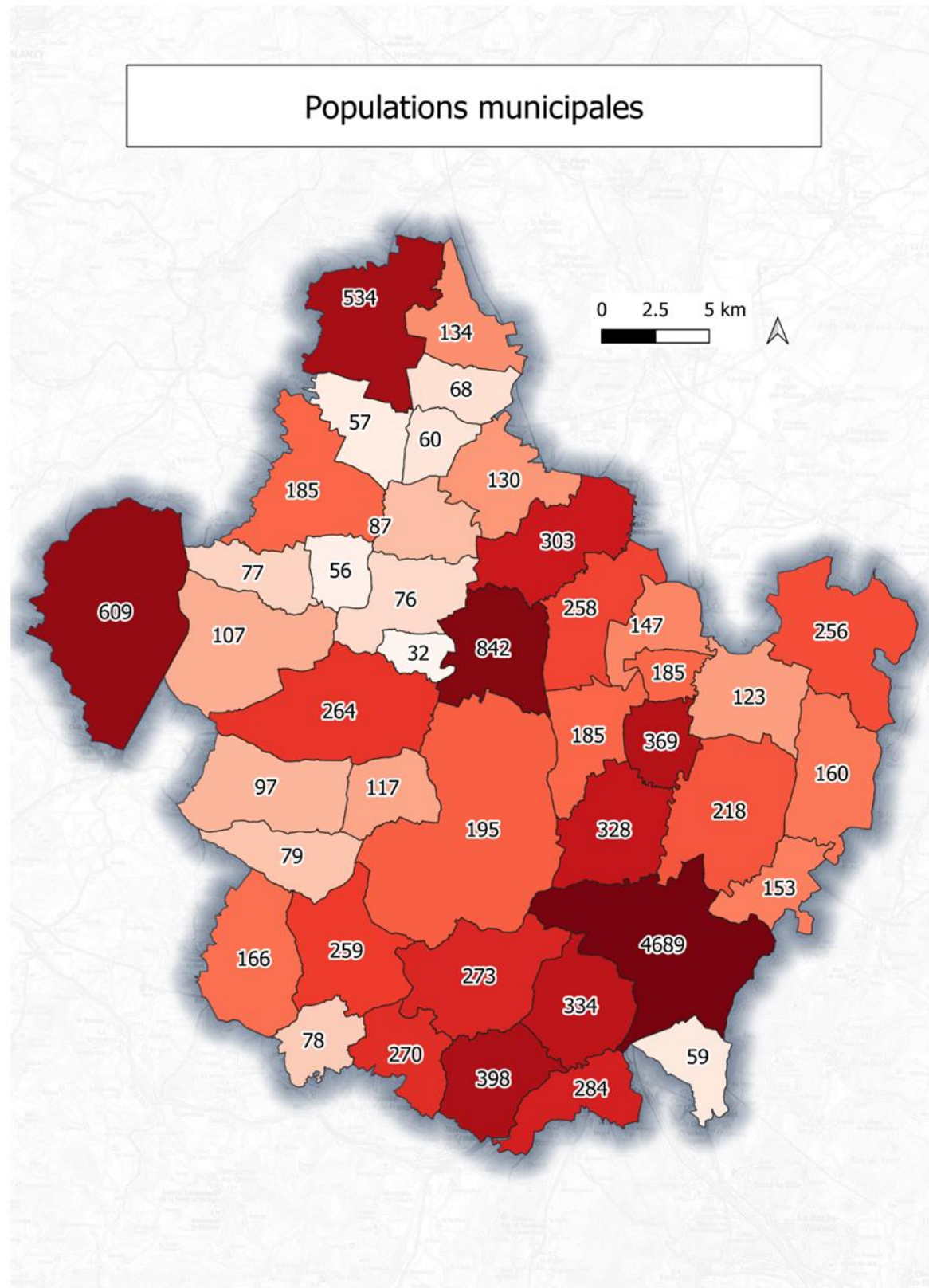
Le

7 ANNEXES

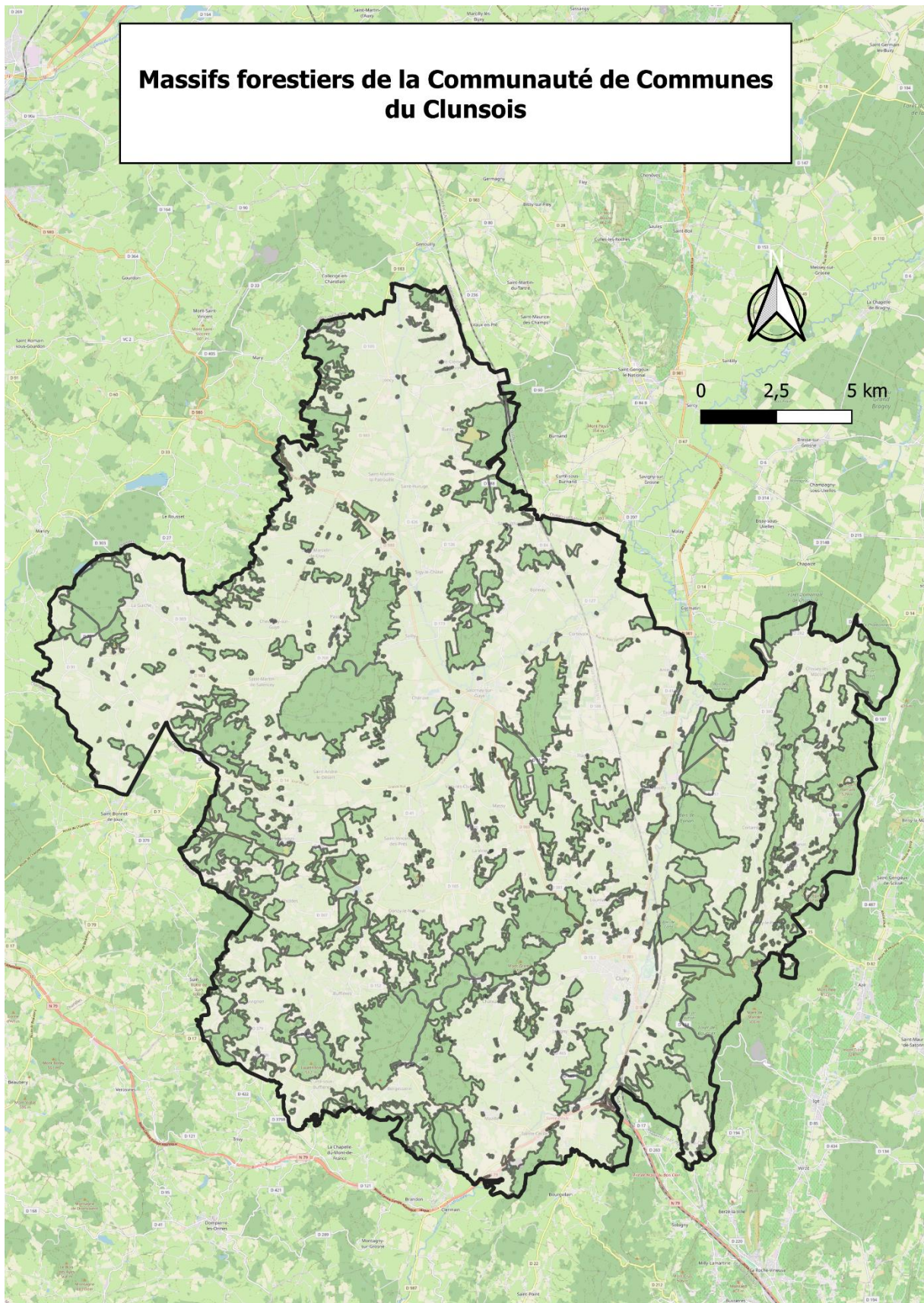
7.1 COMMUNES COMPOSANTS LA CCC



7.2 REPRESENTATION DES DONNEES SOCIAUX-ECONOMIQUES



7.3 MASSIFS FORESTIERS



7.4 TAUX DE BOISEMENT DES COMMUNES

Commune	Surface totale (ha)	Forêt (ha)	Taux de boisement
AMEUGNY	648	23	4%
TAIZE	313	14	5%
SAINT-HURUGE	403	25	6%
SAINT-MARCELIN-DE-CRAY	1 364	152	11%
SAINT-CLEMENT-SUR-GUYE	737	102	14%
BONNAY	1 201	182	15%
MASSILLY	555	91	16%
JONCY	1 515	269	18%
CHERIZET	287	51	18%
SAINT-MARTIN-LA-PATROUILLE	700	127	18%
CHEVAGNY-SUR-GUYE	632	116	18%
SAINT-VINCENT-DES-PRES	637	122	19%
LA GUICHE	2 710	574	21%
CORTEVAIX	1 042	246	24%
FLAGY	809	194	24%
JALOGNY	1 020	244	24%
SIGY-LE-CHATEL	700	171	24%
LOURNAND	1 122	279	25%
SAINT-YTHAIRE	937	239	25%
PASSY	442	113	25%
LA VINEUSE SUR FREGANDE	3 608	996	28%
MAZILLE	953	264	28%
SAINT-ANDRE-LE-DESERT	1 789	505	28%
SAINTE-CECILE	728	210	29%
CHIDDES	760	238	31%
CURTIL-SOUS-BUFFIERES	527	167	32%
SAINT-MARTIN-DE-SALENCEY	1 580	520	33%
BURZY	534	178	33%
SIVIGNON	1 259	420	33%
BUFFIERES	1 221	415	34%
SALORNAY-SUR-GUYE	1 114	380	34%
BRAY	996	380	38%
CORTAMBERT	1 602	627	39%
DONZY-LE-PERTUIS	611	253	41%
CLUNY	2 379	1 011	42%
SAILLY	904	392	43%
PRESSY-SOUS-DONDIN	1 237	543	44%
CHATEAU	1 408	653	46%
CHISSEY-LES-MACON	1 543	726	47%
BLANOT	1 161	603	52%
BERGESSERIN	725	388	53%
BERZE-LE-CHATEL	559	337	60%

7.5 DETAILS FORETS PUBLIQUES

FORETS DOMANIALES DU TERRITOIRE

Surface (ha)

Forêt domaniale de la Grosne	304,47
Forêt domaniale du Grison	478,07
Forêt domaniale de Cluny	479,02
Forêt domaniale des Trois-Monts	497,28
	1758,84

FORETS SECTIONALES ET COMMUNALES

Surface
(ha)

Surf. totale

Amégt
.

		Surface (ha)	Surf. totale	Amégt .
<i>BERGESSERIN</i>	Forêt sectionale de Bergesserin	10,56	49,77	OUI
	Forêt sectionale de Champloi	20,28		
	Forêt sectionale de Montchanin	18,93		
<i>BERZE-LE-CHATEL</i>	Forêt communale de Berzé-Le-Châtel	32,67	32,67	OUI
<i>BLANOT</i>	Forêt sectionale de Blanot	57,73	145,15	OUI
	Forêt sectionale de Fougnières	13,67		
	Forêt sectionale de Nouville	52,42		
	Forêt sectionale de Viviers	21,33		
<i>BONNAY</i>	Forêt sectionale de Besanceuil	32,31	81,6	OUI
	Forêt sectionale de Bonnay	49,29		
<i>BRAY</i>	Forêt sectionale de Toury	3,97	3,97	NON
<i>BUFFIERES</i>	Forêt communale de Buffières	148,57	148,57	OUI
<i>BURZY</i>	Forêt sectionale de Burzy	29,78	54,64	OUI
	Forêt sectionale de Burzy-Et-Abergement	8,47		
	Forêt sectionale de l'Abergement	16,39		
<i>CHATEAU</i>	Forêt sectionale de Château	87,96	114,4	OUI
	Forêt sectionale de Saint-Léger	26,44		
<i>CHERIZET</i>	Forêt communale de Chérizet	33,80	33,8	

<i>CHISSEY-LES-MACON</i>	Forêt sectionale de Chissey-Lès-Macon	35,06	232,96	OUI
	Forêt sectionale de Culey	46,51		
	Forêt sectionale de Lys	127,11		
	Forêt sectionale de Prayes	24,28		
<i>CLUNY</i>	Forêt communale de Cluny	266,77	266,77	OUI
<i>CORTAMBERT</i>	Forêt sectionale de Toury	17,80	243,73	OUI
	Forêt sectionale de Varanges	122,61		
	Forêt sectionale des Trois Sections	103,32		
<i>CORTEVAIX</i>	Forêt sectionale de Confrancon	21,91	163,62	
	Forêt sectionale de Cortevaix	141,71		
<i>DONZY-LE-PERTUIS</i>	Forêt communale de Donzy-Le-Pertuis	141,55	141,55	OUI
<i>FLAGY</i>	Forêt communale de Flagy	30,54	30,54	NON
<i>JALOGNY</i>	Forêt sectionale de Jalogny	54,70	81,6	OUI
	Forêt sectionale de Vaux	26,90		
<i>JONCY</i>	Forêt sectionale de Joncy	85,68	102,17	OUI
	Forêt sectionale de Rains	16,49		
<i>LA GUICHE</i>	Forêt communale de la Guiche	105,11	105,11	OUI
<i>LA VINEUSE SUR FREGANDE</i>	Forêt communale de LVSF	131,06	166,11	OUI
	Forêt sectionale de Massy	29,52		
	Forêt sectionale de Zuble	5,53		
<i>LOURNAND</i>	Forêt sectionale de Chevagny	48,62	213,11	OUI
	Forêt sectionale de Collonges	55,00		
	Forêt sectionale de Lournand	109,49		
<i>MASSILLY</i>	Forêt communale de Massilly	126,25	126,25	OUI
<i>MAZILLE</i>	Forêt communale de Mazille	99,95	99,95	OUI
<i>PASSY</i>	Forêt communale de Passy	75,05	75,05	OUI
<i>PRESSY-SOUS-DONDIN</i>	Forêt sectionale	8	8	NON
<i>SAILLY</i>	Forêt communale de Sailly	152,73	152,73	OUI

<i>SAINT-ANDRE-LE-DESERT</i>	Forêt communale de Saint-André-Le-Désert	293,92	293,92	OUI
<i>SAINT-CLEMENT-SUR-GUYE</i>	Forêt communale de St-Clément/Guye	44,03	44,03	OUI
<i>SAINTE-CECILE</i>	Forêt sectionale de Ste-Cécile-Les-Litauds	17,61	17,61	
<i>SAINT-MARCELIN-DE-CRAY</i>	Forêt communale de Saint-Marcelin-De-Cray	13,70	13,70	OUI
<i>SAINT-MARTIN-DE-SALENCEY</i>	Forêt communale de Saint-Martin-De-Salency	158,52	158,52	OUI
<i>SAINT-VINCENT-DES-PRES</i>	Forêt communale de Saint-Vincent-Des-Pres	45,20	45,20	OUI
<i>SAINT-YTHAIRE</i>	Forêt sectionale de Saint-Ythaire	34,68	57,1	
	Forêt sectionale de Montagny	8,33		
	Forêt sectionale de Saint-Ythaire	14,09		
<i>SALORNAY-SUR-GUYE</i>	Forêt sectionale d'Angoin	29,69	318,59	OUI
	Forêt sectionale de Salornay-Sur-Guye	288,90		
<i>SIGY-LE-CHATEL</i>	Forêt sectionale de Hautecourt	19,58	36,41	
	Forêt sectionale de Sigy-Le-Chatel	16,83		
Hors CCC	<i>Forêt communale de Berze-La-Ville</i>	11,11	11,11	OUI
Hors CCC	<i>Forêt communale de Bourgvilain</i>	5,50	5,5	OUI
<i>Etablissement Public</i>	Forêt de l'Hôpital De Cluny	59,83	59,83	OUI
		3935,34	3935,34	

7.6 DIAGNOSTIC « AFOM » BIODIVERSITE

SYNTHESE « AFOM Biodiversité » Atelier commission du 15/10/2020	
Atouts, forces internes au territoire	Faiblesses, fragilités internes au territoire
<ul style="list-style-type: none"> • Faible densité de population • Territoire peu urbanisé • Agriculture extensive et diversifiée • Paysages diversifiés • Grande diversité de milieux naturels • Un relief qui limite les grandes surfaces remembrées et la monoculture • Diversité géologique, animale et végétale • Paysage marqué par son bocage très présents et ses ruisseaux et milieux humides • Importants massifs forestiers qui sont des réservoirs de biodiversité • Présence d'un site Natura 2000 sur une partie du territoire • Des écosystèmes et des rivières qui semblent en bon état • De nouvelles espèces qui s'installent 	<ul style="list-style-type: none"> • La biodiversité est mal connue par les acteurs du territoire et le grand public • Certains projets très impactant sont à l'origine de la disparition d'espèces • Certaines pratiques sont néfastes pour l'eau et la diversité des espèces (intrants agricoles, tassement des sols en zone agricole et en forêt lié à la taille du matériel, arrachage des haies) • Raréfaction de certains milieux comme les pelouses sèches ou les zones humides • Gestion des espèces invasives (ambrosie, ragondins) • Problèmes sanitaires posés par certaines espèces (leptospirose véhiculée par le ragondin, maladies sur certaines essences forestières) • Surpopulation de sangliers qui détruisent les prairies et zones humides • La faible densité de population fait que la mise aux normes environnementales est coûteuse (assainissement) • Déprise agricole sur certains terrains pauvres agronomiquement mais riches pour la biodiversité • Arrivée récente du loup, éleveurs mal accompagné
Opportunités externes	Menaces, risques externes
<ul style="list-style-type: none"> • Un intérêt grandissant pour la biodiversité de la part du grand public • La recherche d'une qualité de vie liée à un environnement préservé • Le développement du tourisme vert 	<ul style="list-style-type: none"> • Les changements climatiques sont une menace pour la biodiversité • L'apparition de nouvelles espèces envahissantes • Déséquilibres provoquant la surabondance de certaines espèces • La préservation de la biodiversité génère trop de contraintes pour certaines activités, agricoles notamment • Avec la préservation de la biodiversité, certains milieux manquent d'entretien (refus en prairie, rivières non entretenues) • Menace pour les paysages si l'agriculture disparaît

Enjeux, projets à mener

- Soutenir une agriculture extensive, limiter les intrants agricoles et promouvoir des pratiques alternatives respectueuses et viables x 8
- Gérer les forêts d'une manière plus naturelle et plus respectueuse, mélanger les essences, définir des zones non gérées comme les îlots de bois vieillissant x 4
- Préserver le patrimoine bocager et encourager le maintien de haies diversifiées : mieux entretenir avec du matériel adapté, moins systématique, moins intensif et replanter des haies x 4
- Intervenir pour gérer les espèces dites nuisibles et les espèces invasives x 3
- Sensibiliser, concerter, responsabiliser aux enjeux de la biodiversité x 3
- Protéger les zones humides et les rivières x 3
- Poursuivre l'animation Natura 2000 x 2
- Veiller à mieux répartir les usages de la nature x 1
- Rouvrir des milieux en déprise tels que les pelouses sèches x 1